Acquired with the assistance of the

Sophia Augusta Brown

Fund

JOHN CARTER BROWN LIBRARY

7/5 –

Tiernier 10

12

Beaulieu
Sous le Directoire.

DE LA NÉCESSITÉ DE RENDRE NOS COLONIES FRANÇAISES INDÉPENDANTES, ET DE SUPPRIMER NOTRE ACTE DE NAVIGATION.

Par C. G. D. B.

Lucra petituri, terris adjecimus undas,
Fortunæ miseras auximus arte vias.
PROPERT. Eleg.

Prix, 300 liv. en assignats.

A PARIS,

Chez { l'Auteur, au Pavillon du ci-devant Collège des Quatre-Nations, rue de Seine,
Et tous les marchands de nouveautés.

RPJCB

DE L'INDÉPENDANCE DES COLONIES.

CHAPITRE PREMIER.

Analyse de l'Histoire de l'Amérique, et de ses Colonies,

Par l'Abbé ROUBAUT.

LA découverte de l'Amérique, est la plus mémorable révolution que notre globe ait essuyé de la part de l'homme. La conquête de l'Amérique est la plus affreuse des calamités que l'humanité ait souffertes de la part de l'homme; il a péri dans ces conquêtes plus de vingt millions d'Américains; il en a coûté bien davantage à notre continent; il en a coûté à l'Afrique plus de douze millions de noirs, et il lui en coûte encore

chaque année plus de soixante mille.

Qu'est-il resté de l'ancienne Amérique? le ciel, le sol, le souvenir des nations exterminées, des esclaves et des sauvages. Ces esclaves sont les plus abrutis des mortels; ces sauvages sont sans cesse attaqués, poursuivis, dépravés, détruits par nos armes, nos intrigues, nos maladies, nos vices et nos eaux-de-vie.

La petite vérole transplantée en Amérique, n'y a pas causé moins de ravages que la maladie américaine de ce nom n'en a causé à l'Europe.

Les Américains possédoient quelques secrets, nous ne les avons point appris. L'Europe avoit des arts, nous ne leur avons point enseignés. Quelques coins du nouveau monde sont cultivés; par qui? par des Africains et des

Américains. Pour qui? pour des Européens.

Les friches, lèpre de la terre, se sont aggrandies en Europe ; voyez sur-tout l'Espagne ; la culture de quelques cantons de l'Amérique les couvre-t'elle ces vastes et profondes plaies ?

Qu'importe que l'Europe ait ouvert quelques nouveaux débouchés à ses productions, quand elle en a arrêté l'abondance et provoqué la disette. Quels ont été ces débouchés ? Des Européens sont allés consommer en Amérique les biens qu'ils auroient consommés en Europe; la transplantation des consommateurs opère-t-elle une consommation nouvelle ?

L'or sans cesse acheté au prix du sang américain, a coulé sur l'Europe à grands flots, et l'on diroit qu'il a calciné une partie

de ses terres: on l'a pris follement pour la richesse des états; il a rendu la cupidité fiscale effrénée; il a produit la cupidité mercantile; enfin les vices et les erreurs l'ont converti en instrument universel de tous les genres de désordre, et tout a été politiquement et civilement vénal.

Les trésors du nouveau monde entraînèrent Philippe II à la banqueroute. Le Portugal avec ses riches mines du Brésil, n'avoit, il y a peu d'années, que cinq millions en espèces basses et altérées. L'Europe entière est accablée de dettes, et inondée d'une fausse monnoie de papier

L'or de l'Amérique a, dit-on, nourri notre commerce avec l'Inde: dites qu'il a grossi à l'excès ce commerce dévorant. En coulant à flots précipités de l'Amérique, à travers l'Europe, il a emporté

notre population, nos fabriques, notre terre féconde dans les gouffres de l'Inde.

Le Nouveau Monde nous a communiqué quelques plantes alimentaires, la pomme de terre, par exemple. Nous glorifierons-nous des ressources de la misère? Serions-nous affamés de pommes de terre, si nous n'avions pas flétri l'épi de bled?

Nous empruntons des pelleteries de l'Amérique. Race abâtardie! faut-il que nous nous armions, contre un ciel tempéré, des cuirasses apprêtées contre les frimats du nord?

L'Amérique nous a fait connoître le tabac: oui, elle nous a donné le besoin d'une poudre ou vaine ou dangereuse, pour livrer les nations en proie à la fiscalité.

Elle a multiplié le café, et l'Europe est altérée d'une boisson

plutôt pernicieuse que salutaire, jusques-là que dans plusieurs provinces d'Allemagne, de France, etc. on voit des malheureux se priver de pain pour s'en abreuver.

Elle nous fournit de la cochenille, des perles, des émeraudes, des diamans. Enfans! jusques à quand acheterez-vous des couleurs au prix de votre subsistance, et demanderez-vous encore des hochets au lit de la mort?

Nous tirons le sucre de la même contrée: oui, et cette plante épuise ses terres; et les isles de la Provence, celles de l'Archipel, la Sicile, en ont produit. Nos contrées méridionales en produiroient encore, et la canne à sucre croit naturellement en Afrique; cette Afrique est à nos portes; si nous y avions fait la cent millième partie des avances que

nous avons fait en Amérique, elle nous auroit prodigué, à bas prix, tout ce que celle-ci nous fait payer si cher.

Pour jouir arbitrairement de ces productions, nous avons établi en Amérique la tyrannie et le monopole.

Toutes les nations européennes animées du même esprit, se sont précipitées les unes sur les autres pour tomber sur l'Amérique, sur ses dépouilles, sur ses ruines, sur ses déserts, pour l'enchaîner et la suspendre par des chaînes de fer à des couronnes d'argile.

L'Europe plaça sa gloire, sa puissance, son salut, dans des possessions lointaines, précaires, inutiles, achetées à grands frais, exploitées à grands frais, maintenues à grands frais.

L'opinion se forma que le com-

merce, et sur-tout le commerce maritime et lointain, le commerce le plus casuel, le plus périlleux, le plus cher, le commerce qui échange les objets les plus utiles contre des superfluités et des frivolités, produisoit les plus grandes richesses, et les charrues furent jetées à la mer.

Pour remplir des vues perfides de trafic, l'esprit d'intolérance a violemment banni du commerce l'esprit de liberté, il a fermé l'accès des Colonies à tous les marchands étrangers, à la nation fondatrice; il a aussi inhumainement qu'injustement livré les biens et le sort des Colons à la discrétion des marchands regnicoles. Pendant que la fortune de ces marchands privilégiés est acquise aux dépens de la nation, on l'a prise pour la fortune publique, comme s'ils

la cédoient généreusement au fisc.

Les nations se sont jetées à corps perdu dans tous les genres de monopoles, et dans la finance mercantile, au moment où elles ont établi des relations de trafic avec l'Amérique et l'Asie. Tous ces peuples qui donnoient à des privilégiés droit de vie et de mort sur leurs colons, ne se réservoient réellement que la charge de pourvoir aux frais de garde de ces établissemens; cette garde a coûté cent fois la valeur de plusieurs colonies, et plusieurs fois la valeur de quelques métropoles.

Des peuples qui se souffrent impatiemment à côté les uns des autres, et qui respirent par-tout la jalousie et la haine, n'ont fait, en étendant leurs possessions, qu'étendre le théâtre de leurs

guerres sur toute la surface des terres et des mers.

Le commerce, instrument de paix, allume et rallume sans cesse des guerres qui ne s'éteignent pas même par la paix; car des douanes et des prohibitions, sont des hostilités.

Des siècles de possessions paisibles, ne nous rendroient pas les frais d'une guerre entreprise pour la défense d'une colonie.

Chose remarquable; celui à qui reste la pomme de discorde, est celui à qui elle est le plus amère. La France a été soulagée par la perte du Canada, qui n'est qu'une lourde charge pour l'Angleterre, et la France sera bien plus soulagée lorsqu'elle sera débarrassée de toutes ses Colonies.

CHAPITRE

CHAPITRE II.

Opinions de M. Turgot sur l'indépendance des Colonies.

POINT de milieu, dit M. Turgot, ou il faut se résoudre à faire la guerre pour conserver le commerce exclusif des colonies à sucre ; et quelle guerre ? et avec quelle improbabilité de succès ? ou il faut consentir de bonne grace à laisser à nos colonies une entière liberté de commerce, en les chargeant de tous les frais de leur défense et de leur administration, et à les regarder, non plus comme des provinces de France, mais comme des états amis, étrangers et séparés.

Voilà où toutes les nations européennes qui ont des colonies

arriveront, tôt ou tard, de gré ou de force. Alors l'illusion qui, depuis deux siècles, berce nos politiques, sera dissipée ; c'est alors qu'on appréciera la valeur exacte de ces colonies, appelées, par excellence, *Colonies de commerce*, dont les nations européennes croyent s'approprier toutes les richesses, en se réservant de leur vendre et de leur acheter tout exclusivement. On verra combien la puissance fondée sur ce systême de monopole étoit précaire et fragile, et peut-être s'appercevra-t-on, par le peu de changement réel qu'on éprouvera, qu'elle étoit aussi nulle et chimérique dans le tems même qu'on en étoit le plus ébloui.

On évalue le produit annuel de nos colonies à sucre par centaine de millions, et l'on a raison si l'on compte la somme totale

de leurs productions évaluées en argent ; mais cette valeur appartient en entier aux colons, et non pas à la France ; et c'est le profit réel de la France qu'il faut connoître.

Il n'y a que trois manières de calculer le profit que fait une nation avec ses colonies.

D'abord, par rapport au commerce de la nation en général, la production et la consommation sont les deux termes de toutes les échanges de commerce ; le producteur vend, le consommateur achète.

Dans le commerce de la France avec ses colonies, elle achète de celles-ci le sucre, le café, le coton, l'indigo dont elle a besoin, elle vend à ses colonies les farines, les vins, les étoffes, les ouvrages manufacturés qu'elle produit ou qu'elle façonne.

L'intérêt de la nation dans ce commerce est, d'un côté, de vendre le plus avantageusement possible les productions de son sol et de son industrie; de l'autre, d'acheter au meilleur marché possible les objets de ses jouissances.

Je dis *au meilleur marché possible*, car, quant à l'agrément d'avoir en abondance les différentes denrées que produisent les isles de l'Amérique, il est notoire que ces denrées sont tout aussi communes dans les états qui ne possèdent point de colonies que dans les autres.

Pour juger donc précisément de l'avantage qui revient à la France de posséder des colonies dont elle s'est réservée le commerce exclusif, il faut savoir si les denrées du crû de France, les bleds, les vins, les huiles, les étoffes s'y vendent à plus haut

prix ; si les cafés, le sucre, l'indigo, le coton s'y achètent à meilleur marché que dans les pays de l'Europe qui ne possèdent point de colonies, tels que la Belgique et la Suisse ; comme cette différence n'existe pas dans le fait, comme le cultivateur et le manufacturier belge ou suisse vendent tout aussi bien leurs denrées, comme ils se procurent celles de l'Amérique à un taux au moins aussi avantageux, on peut en conclure que les producteurs et les consommateurs étrangers profitent des colonies autant que ceux des nations qui croyent les posséder exclusivement.

La politique moderne a souvent envisagé le commerce des nations sous un autre point de vue, elle s'est beaucoup occupée des profits de ceux qui font ce qu'on appele le commerce, c'est-à-

dire, qui se mettent entre les producteurs et les consommateurs, pour acheter des uns ce qu'ils revendent aux autres avec un profit qui représente le salaire de leurs peines, les frais de garde et de transport, et l'intérêt des avances qu'ils sont obligés de faire pour acheter aujourd'hui ce qu'ils ne vendent que dans un tems éloigné et incertain.

Dans cette classe de commerçans, on a sur-tout distingué ceux qui commercent par mer avec les étrangers, parce que leurs gains, paroissant faits aux dépens des étrangers, ont paru être en entier un profit pour la nation.

Les armemens pour les colonies, et la vente des retours qu'on en apporte aux étrangers, est une des parties les plus actives et les plus brillantes du commerce de nos ports, et une des sources de la fortune de nos négocians.

Pour évaluer ce qui en revient à la nation, il faut considérer qu'une partie des retours des isles se consomme dans la nation, et qu'une autre partie est vendue aux nations étrangères.

Les nations étrangères viennent ordinairement acheter ces denrées dans nos ports, ainsi nos armateurs ne gagnent rien sur les frais du transport dans les différentes parties de l'Europe; et ce que nos armateurs gagnent sur les nations étrangères se réduit d'abord à un remboursement de la valeur qu'ils ont payée aux colons de leurs denrées; en second lieu, au paiement des frais de transport de ces denrées des isles dans nos ports, de la solde et de l'entretien des matelots, du salaire des ouvriers constructeurs, des intérêts et profits que rapportent à l'armateur les capi-

taux qu'il emploie dans ses armemens.

Quant à la partie des marchandises américaines consommées dans la nation, c'est de la nation même que les négocians reçoivent tout ce qu'ils gagnent sur les frais de transport et sur l'emploi de leurs capitaux, ainsi il n'en résulte pour la nation aucun accroissement de richesse ; il est vrai que si la nation n'avoit point de colonies, ou si le commerce de ces colonies étoit ouvert à tous les étrangers, ceux-ci auroient pu gagner une partie des frais de transport que la nation paie aujourd'hui à ses négocians, et que ce qu'elle eût payé est une richesse qu'elle ne gagne point, mais qu'elle épargne.

Mais si les marchands nationaux font, en vertu de leur privilège exclusif, payer ce service

plus cher à la nation, qu'elle ne l'eût payé aux étrangers, il faut retrancher de l'épargne susdite de la nation, ce gain excessif de ses négocians, puisqu'il n'eût pas été payé aux étrangers.

Il faut en retrancher également ce qui eût été gagné par les nationaux, qui en se faisant payer moins cher qu'ils ne le font aujourd'hui, auroient pu cependant faire avec avantage le commerce de nos colonies, en concurrence avec les étrangers.

L'avantage du commerce national ne peut donc consister, 1°. que dans le prix du transport, depuis les isles jusqu'à nos ports, des marchandises d'Amérique que les étrangers viennent acheter de nous. 2°. Dans l'épargne de ce que la nation eût payé aux armateurs étrangers, pour le transport des marchandises de

nos colonies qu'elle consomme, si les armateurs étrangers avoient pu faire librement ce commerce en concurrence avec nos négocians.

Mais il ne faut pas croire que ces deux objets réunis soient un pur gain, il faut en déduire tout ce qui en revient aux étrangers, et sur-tout aux Hollandais, pour le prix des assurances, et pour l'intérêt des capitaux qu'une partie des armateurs Français sont obligés d'emprunter d'eux; car il est notoire qu'une partie du commerce de Bordeaux se fait sur des fonds appartenans à des négocians Hollandais.

Il résulte de ce détail que le gain de la nation dans le commerce exclusif des colonies, se réduit à une partie du profit que font les négocians de nos ports, sur les frais de transport des marchandises des Isles en France; que ce gain de

nos négocians est un objet très-modique, et qu'on se tromperoit beaucoup en estimant les avantages de ce commerce par la valeur des productions ou des exportations de nos isles.

Il reste à calculer les avantages que retire de la possession de ses Colonies, la France considérée comme état politique, et à évaluer les moyens de puissance qui peuvent en résulter pour elle; ces moyens de puissance sont de deux espèces, la force militaire et l'argent.

Lorsqu'une puissance ennemie a des possessions éloignées, où l'on peut avoir intérêt, soit de l'attaquer, soit de la menacer, pour tenir en échec une partie de ses forces, il peut être avantageux d'avoir soi-même des possessions dans le voisinage des siennes, de pouvoir y tenir comme en ré-

serve des forces, qui, sans être à charge à la métropole, se trouvent prêtes au besoin, et dispensent d'en faire passer d'Europe avec des frais immenses.

Tel devroit être pour nous, en cas de guerre dans l'Inde, l'avantage de posséder les Isles de France et de Bourbon, si ces deux Colonies avoient acquis le dégré de force et de consistance dont je les crois susceptibles.

On sait assez que nos Colonies à sucre sont bien loin d'être pour nous un moyen d'attaque, nous aurions au contraire beaucoup de peine à les défendre contre les invasions de la puissance Anglaise.

Quant aux ressources de finance, il est notoire que l'imposition qu'on lève dans nos Colonies ne suffit pas, à beaucoup près, aux

dépenses

dépenses de sûreté et d'administration qu'elles entraînent.

Reste les impôts que le gouvernement français met sur la consommation des denrées des Colonies dans la Métropole ; mais ces impôts payés par le consommateur national sur ces denrées, pourroient l'être également si ces denrées nous étoient apportées par les étrangers, soit de nos propres Colonies, soit des leurs.

Le revenu que le gouvernement tire des Colonies, est donc une ressource nulle pour l'état, considéré comme puissance politique ; et si l'on compte ce qu'il en coûte chaque année pour la défense et l'administration de ces Colonies, même pendant la paix, si on y ajoute l'énormité des dépenses qu'elles ont occasionnées pendant nos guerres, quelquefois sans pouvoir les conserver,

et les sacrifices qu'il a fallu faire à la paix pour n'en recouvrer qu'une partie, on en concluera nécessairement qu'il eût été plus avantageux pour nous de les abandonner à leurs propres forces, avec une entière indépendance, et sans attendre le moment où les événemens nous forceront de prendre ce parti.

Il n'y a pas bien long-tems que cette manière de voir eût été traitée comme un paradoxe insoutenable et fait pour être rejetée avec indignation ; on pourra en être moins révolté maintenant, et peut-être n'est-il pas sans utilité de se préparer d'avance des consolations pour les événemens auxquels on doit s'attendre (1).

---

(1) Il lisoit bien dans l'avenir ce M. Turgot, c'est en 1775 qu'il publia ce mémoire.
Note de l'Editeur.

Sage et heureuse la nation qui la première saura plier sa politique aux circonstances nouvelles, qui consentira à ne voir dans ses Colonies que des provinces *alliées* et *non-sujettes* de la Métropole.

Sage et heureuse la nation qui la première sera convaincue que toute la politique en fait de commerce consiste à employer toutes ses terres de la manière la plus avantageuse pour le propriétaire des terres, tous ses bras, de la manière la plus utile à l'individu qui travaille, c'est-à-dire de la manière dont chacun, guidé par son intérêt, les emploiera, si on le laisse faire, et que tout le reste n'est qu'illusion et vanité.

Lorsque la séparation totale de l'Amérique aura forcé tout le monde de reconnoître cette vérité, et corrigé les nations euro-

péennes de la stupide jalousie du commerce, il existera parmi les hommes une grande cause de guerres de moins; et il est bien difficile de ne pas desirer un événement qui doit faire ce bien au genre humain.

CHAPITRE III.

Du Commerce maritime de la France.

LE commerce qui fixe aujourd'hui l'attention de tous les gouvernemens de l'Europe, s'étend depuis l'Asie jusqu'en Amérique; il se partage en deux branches distinctes, dont les procédés sont tout-à-fait différens; c'est celui des isles à sucre de l'Amérique, et le commerce de l'Inde. Parlons d'abord de celui de l'Amérique.

Du Commerce de l'Amérique.

Cette partie du monde se distingue en septentrionale et méridionale. Relativement au commerce de cette dernière partie, la nature frémit encore d'indignation au souvenir des forfaits de ses conquérans; la soif de l'or leur a fait égorger les nations qui en possédoient les mines; cette soif ardente subsiste encore, et la possession de ces mines est devenue le principe de la foiblesse de l'Espagne, et même de sa misère; elle ne peut fixer chez elle que la moindre portion du produit de cette funeste propriété, elle est obligée d'en céder la majeure partie en échange des productions des autres nations qui lui manquent, et dont elle a besoin, et les autres nations n'y gagnent qu'un aliment du luxe,

et un engorgement d'espèces numéraires.

Quant à l'Amérique septentrionale, les établissemens qu'on a faits dans les isles à sucre paroissent avoir plus de rapport avec le commerce, parce qu'on y fait des échanges réciproques des productions de la terre; mais, avant d'examiner la nature et les résultats de ce commerce, il faut dire sur quels principes il a été établi.

La France, comme l'Angleterre, a toujours eu pour principe, dans le gouvernement de ses colonies, qu'elle ne devoit les protéger que pour son intérêt et non pour le leur; en conséquence elle les a soumises aux lois suivantes :

1°. De ne cultiver que pour elle, et seulement les productions qu'elle leur permettroit;

2°. De ne consommer que les denrées et marchandises de France ;

3°. Qu'elles ne seroient servies dans leur commerce de vente et d'achat que par quelques négocians et navigateurs français ;

4°. Elle leur a interdit la fabrication de leurs productions pour se la réserver.

Telles sont les conditions auxquelles le gouvernement français a soumis les colons de ses isles à sucre, persuadé que sans ces moyens ces colonies lui seroient plus à charge qu'à profit. Il est évident que ces conditions étoient très-onéreuses aux colons de ces isles, et que des conditions onéreuses sont des injustices. Voyons si ces injustices ont été profitables pour la nation française.

D'abord il faut savoir que le commerce de ces isles est l'inverse

de celui des autres nations agricoles ; celles-ci consomment la plus forte partie des productions de leurs territoires, et ne vendent au dehors que l'excédant de leur consommation et des reprises de leur culture.

Au contraire, les colons des isles à sucre vendent au dehors la presque totalité de leurs productions, qui, ne consistant qu'en objets de jouissances agréables, ne peuveut servir à leurs premiers besoins ni à celui de leur culture.

Manquant des productions de première nécessité, ces colons ne peuvent se les procurer que par la voie très-longue et très-coûteuse d'échanges faits à de grandes distances, ce qui les met dans une trop grande dépendance des agens du trafic, qui en abusent pour leur faire surpayer leurs services,

t tout ce qu'ils leurs vendent, et
our ne leur donner que le moin-
re prix de ce qu'ils leur achètent.
En voyant aborder dans nos
orts, par an, pour 130 millions
le productions de ces colonies,
hacun vante avec enthousiasme
'abondance de leurs richesses;
on ne doute pas qu'elle ne soit
e principe le plus actif de la
rospérité de la France, et que
eur perte lui seroit funeste, par-
ce qu'on ne sait pas que ces 130
millions sont le produit presque
otal du territoire de ces Colo-
nies, que ces 130 millions ne sont
point le prix des ventes faites au
profit des colons, mais que cette
somme comprend : 1°. Le prix
des productions coloniales. 2°. Le
montant des taxes du fisc. 3°.
Les frais du fret des navires.
Et 4°. Enfin le bénéfice des re-
ventes, qui est d'autant plus con-

sidérable que c'est le monopol
qui en est l'arbitre.

Analysons donc cette compli
cation de valeur, pour connoître
le vrai produit de ces Colonies.

Des 130 millions susdits, il fau
en déduire d'abord 13 million
pour les taxes prélevées par le fis
à raison de dix pour cent.

2°. Vingt millions pour les bé
néfices du trafic exclusif, à raison
de vingt pour cent des cent mil
lions auxquelles ces denrées peu
vent revenir lorsqu'elles sont
dans nos ports de mer.

3°. Vingt autres millions pour
le double fret privilégié, à raison
de vingt-cinq pour cent des 80
millions restans, qui constituent
le prix des achats faits aux colons.

Reste 60 millions pour la vraie
valeur des productions coloniales.

De ces 60 millions, le tiers,
ou vingt millions seulement, for-

nent le produit net, et de ces
o millions, le cinquième, ou
quatre millions seulement, ap-
partiennent à la caisse du revenu
ublic, pour les dépenses du gou-
ernement.

Voilà à quoi se réduit exacte-
nent cette prétendue opulence
u commerce des isles à sucre.

CHAPITRE IV.

Du Commerce de l'Inde.

Le commerce de l'Inde ne con-
iste qu'en échange d'argent et
'ouvrages d'industrie.

Pour pénétrer aux Indes, il
ut parcourir la moitié de l'hé-
isphère. A une distance aussi
onsidérable, il est impossible de
ire un commerce de comes-
bles, les vaisseaux n'en peuvent

contenir, ni en conserver
quantité nécessaire pour les
soins des équipages pendant
si long trajet, ce qui néces
d'avoir des dépôts intermédiai
pour renouveller les provisio
des navigateurs; aussi ne por
t-on en Asie que les ouvrages
plus précieux de l'industrie
ropéenne, avec des espèces r
méraires, ce qui se combine
peu-près par égale portion.

En arrivant dans ces parag
on aborde chez des peuples ab
tis par le despotisme, et éner
par la misère; on leur ach
leurs mousselines unies et b
dées, leurs toiles blanches
peintes, leurs soieries et aut
objets de leur industrie; on
leur paie en argent et à bas pr
les Indiens se contentent du p
modique salaire, parce que le
et le coton que la nature leur p

digu

digue, suffisent pour le peu de besoins qu'ils ont à satisfaire.

De l'Inde on va à la Chine, c'est-là, c'est à Canton que l'on échange les ouvrages de l'industrie d'Europe contre toutes les productions de l'industrie chinoise, dont on paie une partie en argent.

Tout le profit de ce commerce consiste dans la différence des valeurs nominales; elles sont plus foibles en Chine qu'en Europe, parce que le pécule chinois est dans une proportion beaucoup inférieure à la masse des objets qui composent l'immensité de son commerce; ainsi, l'avantage de ce commerce se réduit à faire quatre mille lieues pour payer avec de l'argent les journées de travail la moitié moins cher qu'elles ne coûtent en Europe.

De pareils bénéfices ne peuvent

être que momentanés ; on les af-
foiblit à mesure qu'on en jouit
Les espèces pécuniaires qu'o
transporte dans ces contrées
augmentent la masse numéraire
leur effet naturel est d'y ren-
chérir le prix des marchandise
qui se rapproche successivemen
des nôtres : dès qu'on sera par-
venu à élever ces prix au point
qu'il n'y aura plus entre eux e
ceux de l'Europe d'autre diffé-
rence que les frais considérable
du transport, aussi-tôt ce com-
merce précaire et ses profits s'é-
vanouiront; plus on s'appliquera à
l'étendre, plus on hâtera sa destruc-
tion : il auroit déjà disparu si, pour
soustraire l'argent à la voracité du
despotisme asiatique, on n'en en-
fouissoit pas une grande partie, ce
qui l'empêche de se répandre dans
la circulation, et d'y augmenter
les prix des marchandises.

Il résulte ainsi du délire de la cupidité mercantile des Européens, qu'on sacrifie des milliers d'hommes en Amérique pour tirer l'or et l'argent des entrailles de la terre, et qu'on en sacrifie d'autres ensuite par une navigation longue et meurtrière, pour transporter en Asie ces mêmes métaux monétisés, pour y rentrer dans le sein de la terre.

Ce n'est pas tout, les fruits de cette conduite bisarre ne peuvent se recueillir qu'en mettant le monopole en contradiction avec lui-même ; tandis qu'en Europe il fait tous ses efforts pour repousser par des douanes et des prohibitions les ouvrages des nations voisines, il s'applaudit d'introduire ceux des nations asiatiques, comme si la distance des lieux changeoit la nature des choses, comme si les productions

du travail des Indiens ne devoient pas causer à l'industrie nationale des Européens, le même dommage qu'ils craignent de l'industrie de leurs voisins; ce qui prouve bien que les agens du trafic concentrent l'intérêt général dans leur intérêt particulier, que les moindres prétextes leur paroissent pondérans lorsqu'il s'agit de combattre la concurrence, et que les meilleures raisons leur paroissent sans force toutes les fois qu'elles s'opposent à un privilège exclusif.

Ce commerce est d'ailleurs aussi borné qu'inutile, n'exportant que les objets les plus chers de l'industrie, il mérite à peine d'être compté dans la masse du commerce national. C'est beaucoup si dans une grande nation telle que la France, le commerce transporte pour la valeur de 25

millions, moitié en argent, et moitié en marchandises; cependant il nous faisoit payer 55 millions ce qu'il nous apportoit en retour, et tel devoit être à-peu-près le partage du prix de ces reventes.

Pour la valeur des objets transportés, ci.....25,000,000
Pour les frais.....17,500,000
Pour l'intérêt à 20 p. cent de cette avance.. 7,500,000
Taxes levées pour les frais du gouvernement 5,000,000

TOTAL.....55 millions.

C'est à ces résultats que se réduisent les vues de cette politique mercantile. Comment a-t-on pu donner autant d'importance à des entreprises aussi futiles, et dont les rapports sont si opposés à l'intérêt général?

On peut juger le commerce de l'Inde par le compte qu'en a rendu

la compagnie qui en avoit le privilège exclusif; elle n'accordoit aux actionnaires qui en avoient fait les avances, que cinq pour cent d'intérêt du fond de leur mise; elle réservoit tout le reste du profit pour les dépenses du gouvernement et du trafic.

Si ce commerce avoit été aussi fructueux qu'on le prétendoit, ses administrateurs auroient accumulé des capitaux considérables; ils ont au contraire prouvé qu'il étoit fort onéreux, car les frais ont absorbé non-seulement tous les bénéfices, et plus de deux fois la valeur du fonds de l'entreprise qu'ils ont forcé de renouveller successivement, mais ils ont fini encore par charger l'Etat d'une dette de 120 millions qu'il acquitte successivement, et dont il paie les intérêts avec le produit d'impôts mis sur les propriétés.

Ce commerce exclusif de l'Inde ne s'est soutenu que par les moyens les plus ruineux; il a coûté à l'état plus de 400 millions en cinquante ans, tandis que le commerce libre et laissé à lui-même, nous auroit pu fournir les mêmes marchandises à moindre prix, et sans qu'il en coûtât rien à l'état, ou, ce qui vaudroit bien autant, tandis que les étrangers qui font ce commerce, nous en auroient approvisionnés, et auroient pris en paiement des denrées de notre territoire. Tel a été notre commerce de l'Inde.

Il résulte de cet exposé très-exact de la nature et des effets du commerce de l'Inde, et de celui des isles à sucre, que le gouvernement français, malgré les monopoles, les prohibitions et tous les délits qu'il s'est permis

pour tirer de ces deux branch
de commerce quelques produit
n'est parvenu qu'à les ruiner
se ruinant lui-même, et voi
comme des peines inévitabl
sont attachées à la violation d
droits de l'homme et des lois
la nature. Ces sottises sont l
effets de quelques erreurs, q
seront réfutées dans le chapit
suivant.

CHAPITRE V.

État actuel de nos Colonies
sucre, et ce qu'elles nou
coûtent.

Dans son message pour l'envo
de nouveaux commissaires dan
nos colonies, le Directoire s'ex
prime ainsi qu'il suit sur l'éta
actuel de nos colonies à sucre :

« Tout est à créer dans nos colonies d'Amérique; habitations nationales, établissemens publics, chemins, quais, fortifications, bâtimens civils, fabriques, etc.

» La plupart des habitations particulières, leurs usines et leurs plantations sont également à re-créer.

» Toutes ces constructions coûtent excessivement cher dans ces isles, parce qu'elles manquent de bois, de fer, de plomb, etc. et pour donner une idée des dépenses énormes que nécessitent ces établissemens agricoles dans ces colonies, le Directoire dit qu'il y a tel lieu où la première canne à sucre présentée au moulin, a coûté une mise dehors d'un million. Il ajoute :

« Il y a pour des millions de lettres-de-change sur nos colonies d'Amérique à acquitter, et de

transactions à liquider avec les neutres nourriciers de ces colonies.

» Il y a pour 80 millions de bons de caisse à retirer et à payer dans nos colonies orientales. »

Tel est l'état de ces possessions.

Le Directoire pense que le produit de la vente des terreins et des bâtimens que notre gouvernement possède dans ces colonies pourroit suffire à la liquidation de leurs dettes ; projet qui, sans doute, ne peut s'exécuter que quand la paix sera faite, et quand on pourra s'assurer, pour ces ventes et liquidations, de commissaires aussi généralement connus par leur patriotisme et leur probité que par leurs lumières relatives à ces objets.

En supposant le succès le plus complet de ces ventes et de ces liquidations, voyons s'il seroit

de l'intérêt de la République française de garder en ses mains le gouvernement de ces colonies.

Pour décider cette question, il faut connoître de quelle utilité ces colonies ont été pour nous jusqu'à l'époque de notre révolution; on a déja, dans ce qui précède, de grandes lumières sur cet objet, je vais en ajouter de nouvelles.

On ne peut point contester les faits suivans:

1°. Ce sont nos colonies qui nous ont occasionné presque toutes nos guerres maritimes, depuis plus de cent ans.

2°. Sur vingt années, nous avons eu communément cinq années de guerre, et chaque guerre nous a coûté au moins un milliard; ce milliard distribué en vingt parties égales, c'est pour chacune des vingt années cinquante millions.

3°. Les Colonies nous ont for
d'établir et d'entretenir une m
rine militaire, qui nous coûtoi
en tems de paix, et par an, a
moins quarante millions.

4°. Le gouvernement de n
Colonies nous coûtoit par an, e
tems de paix, dix millions, out
leurs cinq millions de contribu
tion.

5°. Ces Colonies qui nous co
toient annuellement cent mi
lions, nous ont par conséquen
coûté dix milliards en cent an

Si ces dix milliards avoient é
employés à déssécher les marais
à défricher les landes qui cou
vrent un tiers du territoire de
France, à nétoyer les rivières,
faire des canaux de navigation
d'arrosage, et à bâtir des village
le produit net de notre reven
territorial seroit au moins de 35
millions, notre populatiou sero

d

de 32 millions d'ames au moins ; la France seroit aussi riche qu'elle est pauvre, et aussi heureuse qu'elle est malheureuse.

Il conviendroit d'ajouter à la dépense susdite, tout ce que nous a coûté notre Compagnie des Indes, pendant qu'elle a existé, et depuis qu'elle n'existe plus ; il faudroit y ajouter aussi tout ce que ces Colonies nous ont coûté depuis la révolution, ce qui n'est connu que dans les bureaux de la Marine.

Enfin, il faudroit aussi porter en compte les milliers d'hommes et les masses énormes de richesses que ces Colonies et la Mer nous ont détruits, pendant nos guerres maritimes, dans les deux hémisphères.

Voyons maintenant ce qu'ont produit à notre nation ces énormes pertes et dépenses.

C'est un fait certain, que les denrées de nos Colonies nous ont toujours coûté, à nous autres consommateurs nationaux, un tiers plus cher que ne les paient les nations qui n'ont point de Colonies, et cela sans compter les cent millions que nous coûtoient les Colonies par an ; elles ne nous ont donné aucune autre espèce de produit : ainsi ces Colonies ont toujours été, et de toutes manières, excessivement ruineuses pour la Nation française.

Mais avons-nous du moins fait le bonheur de ces Colonies? Non, nous n'avons jamais été qu'un terrible fléau pour elles ; elles étoient abandonnées à la rapacité de gouverneurs et d'intendans, qu'on y renouvelloit tous les trois ans, et qui presque tous y faisoient fortune, ainsi que leurs secrétaires et commis.

Ces Colonies étoient de riches domaines pour le ministre de la marine, et pour ses chefs de bureaux qui avoient à donner une multitude d'emplois civils et militaires, qui avoient à traiter avec les fournisseurs de la Marine et des Colonies, et qui avoient encore quelque intérêt dans le partage des prises en temps de guerre.

Enfin, nos Colonies à sucre étoient encore dévorées par quelques négocians et armateurs de nos villes maritimes, qui, par privilège exclusif, exerçoient le triple monopole de vendre aux prix qu'ils vouloient les marchandises de France aux Colons Américains, de ne leur acheter qu'à vil prix leurs denrées, et ensuite de nous les survendre.

Ce sont ces intérêts particuliers de ministres et de leurs com-

mis; de gouverneurs, d'intendans et de leurs commis; de fournisseurs de la Marine et des Colonies, et de quelques négocians, armateurs, constructeurs et fournisseurs du Hâvre, de Saint-Malo, de Nantes, de Bordeaux, de Marseilles, etc.; ce sont, dis-je, ces intérêts particuliers qui ont toujours été préférés à l'intérêt de la Nation et à celui des Colonies; et si les mêmes causes continuoient d'agir, elles produiroient immanquablement les mêmes effets, même sous notre gouvernement républicain, parce qu'il est absolument impossible de gouverner à deux et trois mille lieues de soi, vérité que je vais démontrer pour achever de prouver qu'il est absolument nécessaire de rendre nos Colonies indépendantes.

CHAPITRE VI.

Nouvelles raisons de rendre nos Colonies indépendantes.

Le système colonial des Européens est une bien funeste extravagance.

L'agrandissement d'un Etat européen, par des Colonies au-delà des mers, est un agrandissement contre nature, et ce qui est contre nature ne peut durer.

Passé une certaine mesure, un levier n'a plus de force; de même la puissance des Etats cesse au-delà de leurs limites naturelles.

On ne peut régner que où l'on est, et encore est-il si difficile de gouverner autour de soi des peuples ignorans et corrompus.

Il est impossible à l'Europe d
gouverner l'Amérique, et pl
impossible encore de la reten
dans l'esclavage et l'oppressio
A une si grande distance, quel
peut être l'énergie des lois de
Métropole sur ses sujets ? Com
ment s'assurer de leur obéissanc

L'éloignement des témoins
des juges de nos actions, favo
rise les abus des mandataires d
l'autorité et la corruption de
mœurs.

Le climat, les mœurs, les cu
tures et les propriétés des isles
sucre, ne ressemblent aucunemen
à celles de la France, et n
peuvent être gouvernées par le
mêmes lois.

Sous l'ancien régime, le Gou
vernement français n'a su em
ployer dans nos Colonies, comm
dans l'intérieur de la France
que les moyens du despotisme

mais despotiser n'est point gouverner, c'est opprimer et solliciter l'insurrection.

Les Colonies françaises n'ont jamais été pour le Gouvernement français que des moyens de rapine, des causes de guerre, des objets de ruines; et elles ne seront jamais autre chose aussi long-temps que nous voudrons les gouverner.

Il n'y a qu'un intérêt commun et égal à celui des autres provinces de la France, qui puisse lier ces Colonies à la République française, et celle-ci à ses Colonies; et cet intérêt commun et réciproque ne peut exister.

Les Colonies à sucre sont fréquemment exposées à des ouragans qui détruisent les habitations, à des sècheresses qui brûlent et stérilisent leurs terres, à des épidémies qui les dépeuplent;

et dans ces cas, jamais la France n'a pu et ne pourroit leur porter que des secours trop tardifs, insuffisans et ruineux pour elles comme pour nous.

En cas de guerre chez elles, nous ne pouvons les secourir assez promptement ni suffisamment ; et cependant, en nous chargeant de leur garde, nous sommes forcés d'entretenir, pour leur défense, même en temps de paix, une marine ruineuse.

En cas de guerre chez nous, nos Colonies ne peuvent nous donner aucun secours d'hommes, d'argent, de vaisseaux, ni de subsistances.

Enfin, ces Colonies n'ayant jamais pu suffire aux frais de leur gouvernement, nous avons toujours fait la majeure partie de ces frais.

Il n'y a donc, et il ne peut y

voir aucun intérêt commun et éciproque entre ces Colonies et a République française : aussi amais les Français ne se sont ntéressés aux fléaux qui déso- èrent ces isles, et celles-ci ont oujours été également indiffé- entes aux malheurs des Fran- ais.

Il résulte évidemment de toutes es vérités, que tous les intérêts e la République française lui onseillent de se débarrasser de es Colonies, et de les rendre ndépendantes, en ne les consi- érant plus que comme des alliés e même origine, et qui se doivent es préférences dans leurs rela- ons commerciales, à égalité d'a- antages réciproques et dans l'é- at de la plus grande concur- ence.

Félicitons-nous donc d'être re- uits à l'impossibilité de conser-

ver à nos agens du trafic ma
time les monopoles qui les e
richissoient à nos dépens et
ceux de nos Colonies; abando
nons celles-ci à elles-mêmes,
à ceux qui feront la sottise
s'en emparer, nous serons alo
dispensés d'entretenir des flott
à si grands frais, d'arroser
sang humain les mers et leurs
vages, et de consumer en homme
en bronze et en salpêtre, plus
richesses que n'en peuvent pr
duire les territoires de ces isles

En consentant à cette sépar
tion qui, dans les circonstanc
actuelles, sur-tout, me semb
être forcée, tout sera gain po
nous. Nous y gagnerons la pa
avec nos colonies, la paix av
les puissances rivales, et la pa
avec nous-mêmes, dont no
avons si grand besoin.

Nous y gagnerons la dispen

e gouverner onéreusement pour
ous et oppressivement pour les
olons.

Si nous nous étions déchargés
e ce soin, seulement depuis un
ècle, nous aurions épargné des
illiards, et chaque arpent de
os terres seroit une source d'a-
ondance.

Nous y gagnerons un plus grand
ommerce, si nous ouvrons nos
orts au commerce américain,
n supprimant toutes douanes et
outes prohibitions.

Alors ce commerce sera vrai-
ent national, tandis qu'il n'é-
oit que le trafic de quelques né-
ocians. Il sera vraiment avanta-
eux, parce que la concurrence
onnera un bon prix à nos pro-
uctions.

Enfin, nous y gagnerons l'hon-
eur d'avoir donné un bel exem-
le et une grande leçon.

Mais, dira-t-on, que devie
dront donc ces Colonies?

Elles se lieront toutes ent
elles et avec les Etats-Unis d'Am
rique, défensivement et comme
cialement, pour leurs intérê
communs et réciproques.

Chacune se donnera le go
vernement qui lui paroîtra le pl
conforme à ses véritables intérê

Elles déclareront leurs por
libres et immunes pour tout
les nations.

Elles établiront chez elles tout
les cultures et les fabrications q
leur conviendront.

Enfin, elles seront libres
indépendantes.

D'après le développement
toutes ces vérités, sans doute
est facile de faire sentir l'absu
dité de notre Acte de navigatio
et la nécessité de la supprime
Ce sera l'objet du chapitre suivan

CHAPITRE VI

CHAPITRE VII.

Vices de l'Acte de Navigation française.

APRÈS avoir prouvé que la conservation de nos Colonies, dans les mains de notre Gouvernement, ne pourroit que perpétuer la ruine de notre agriculture, de notre commerce et de notre industrie, je crois devoir prouver la nécessité de rapporter et supprimer le décret par lequel nous avons établi un Acte de navigation, à l'imitation de celui d'Angleterre, en démontrant que ce dernier est la principale cause de la ruine de cette Nation.

Voici quels sont les motifs qui ont déterminé le décret du 21 septembre 1793, qui a établi l'Acte de navigation française.

« Le pavillon français, dit le

préambule de cet Acte, n'a été employé, de 1787 à 1789 inclusivement, et année commune, dans notre commerce maritime avec les Européens, les Leventins, les Barbaresques et les Anglo-Américains, que pour un peu plus de deux dixièmes, tandis que le pavillon anglais y a participé pour près de quatre dixièmes, et celui des autres nations pour les quatre dixièmes restans.

« Si l'on envisage cette navigation sous les rapports de nos relations directes avec chacun des Etats de l'Europe, du Levant, des côtes d'Afrique et de l'Amérique septentrionale, on voit que dans cet espace de 1787 à 1789, en année commune, deux mille trois cens soixante-huit navires étrangers, ayant un tonage de 23060 tonneaux, chacun évalué, l'un dans l'autre, à 36 livres de fret

ont enlevé, année commune, au cabotage de France, huit millions trois cens mille six cens liv. ».

On voudroit donc réserver à l'avenir ce produit de fret aux agens de notre trafic maritime, par un acte de navigation calqué sur celui de l'Angleterre ; on voudroit détruire la concurrence des navigateurs étrangers dans notre trafic maritime d'importations et d'exportations ; on voudroit enfin faire cesser le cabotage intermédiaire, et réserver à nos navigateurs nationaux et à leurs bâtimens, le droit exclusif du transport de nos denrées et marchandises d'un port de la République à l'autre, et tout cela, sans doute, quand même nos marins et leurs navires ne pourroient point suffire à ces importations et à ces exportations, quand même ils devroient abuser

de ce privilège exclusif pour renchérir le prix du fret des productions de notre territoire et de notre industrie, au préjudice de nos producteurs et de nos consommateurs, et quand même ce monopole pourroit nuire aux approvisionnemens de ce que nous serions forcés de tirer de l'étranger.

On prétend aussi que cet acte de navigation sera plus efficace pour déterminer à la paix les puissances maritimes armées contre nous, que ne le seroit pour elles la perte de cent de leurs meilleurs vaisseaux (ce dont nous ne nous sommes point encore apperçus depuis deux ans), et qu'à l'égard des puissances neutres, cette suppression de leur navigation dans nos ports, ces nouvelles hostilités mercantiles, les encourageroient à rechercher notre alliance.

Il a fallu compter avec beaucoup d'impudence sur l'ignorance générale en ces matières, pour oser avancer de si grandes absurdités.

Enfin, cette première loi doit être suivie d'un nouveau code maritime sur le jaujage des navires, sur la forme de leur construction, sur les moyens de reconnoître et d'empêcher leur francisation simulée, sur la forme des congés et des passe-ports, et sur un tarif plus avantageux des droits de navigation, *sans lequel*, dit-on, *l'acte de navigation ne seroit point assez profitable*. Toutes précautions par lesquelles on avoue beaucoup de cupidité, et par lesquelles on annonce que cet acte monopoleur sera créateur d'une multitude de taxes, de prohibitions, de formalités, de fraudes, et par conséquent d'une foule

d'exactions, de procès, de frai
d'amendes, de confiscations, e
un mot, qu'il en résultera un
nouvelle guerre intestine et mer
cantile, dont la Nation français
fera certainement les frais; e
pourquoi? Pour favoriser la cu
pidité des constructeurs, des fou
nisseurs et des armateurs de notr
trafic maritime; intérêt particulie
qu'on croit apparemment devoi
être préféré à l'intérêt général d
la Nation, qui prétend avoir l
droit de préférer, pour le servic
de son négoce intérieur et exté
rieur de terre et de mer, qui
conque la sert à meilleur mar
ché, et qui prétend que la plu
grande concurrence des naviga
teurs étrangers avec ceux d
France, jointe à la liberté en
tière et à la parfaite immunité d
commerce et de l'industrie, son
les seuls moyens d'être servie au
moindre prix possible, et d'obte-

nir la diminution du prix du fret que le monopole décrété ne pourroit qu'augmenter.

Est-ce que dans l'opinion des auteurs de cet acte de navigation, les droits de propriété et de liberté de chaque membre de la société deviennent nuls pour ces associés considérés collectivement? Est-ce que le Gouvernement peut se permettre de violer ces droits par des monopoles, des prohibitions et des taxes arbitraires, pour favoriser quelques particuliers avides, ou une classe particulière de la société, aux dépens de toutes les autres classes? Si cela est, il faut jeter au feu la déclaration des droits; il faut annuller la responsabilité du Gouvernement essentiellement chargé de garantir la jouissance de ces droits; il faut abandonner ces principes de justice et d'intérêt

social, s'ils sont insuffisans pour nous préserver d'un monopole dont les effets nécessaires seroient, je le répète, d'enrichir quelques familles qui s'occupent du trafic maritime de la France, et de ruiner la majeure partie de la Nation.

Tels ont été en Angleterre les effets de cet acte de navigation, qu'on se propose d'imiter, en répétant bêtement qu'il a été la source féconde de la prospérité de cette puissance, dont cependant la banqueroute la plus monstrueuse est absolument inévitable.

Puisque l'ignorance a reçu parmi-nous, sans examen, l'erreur que l'ignorance et la mauvaise foi des Anglais ont répandu sur ce prétendu *palladium* de leur trafic maritime, nous tâcherons de détruire cette erreur, en faisant connoître avec exactitude,

et acte et les désastres qui en ont résultés pour la Nation anlaise. Nous prouverons évidemnent que cet Acte d'une aveugle upidité, cette source d'emprunts, 'impôts, de guerres, de dévastaons, de crimes et d'atrocités, st digne de ces temps où l'ignoance, le fanatisme et l'anarchie échiroient l'Angleterre sous les rapeaux ensanglantés de Cromvel.

CHAPITRE VIII.

Critique de l'Acte de navigation de l'Angleterre.

En discutant les principaux articles de cet acte, je prouverai u'ils ont pour but de multiplier es frais et les profits du trafic aux épens des propriétaires-fonciers e la Grande-Bretagne et de ses

Colonies, et que ce sont autan
d'impôts déguisés en faveur d
la marine marchande.

« 1°. Le commerce de port
port, dans les trois royaumes
est réservé aux seuls Anglais ; i
est spécialement interdit aux Ir
landais ; il n'est permis aux Ecos
sais que pour leurs bleds, leur
sels et le produit de leur pêche
sous la condition expresse qu
ces denrées ne pourront être ap
portées que sur des vaisseau
construits en Ecosse, et dont l
maître, ainsi que les trois quart
de l'équipage, seront Ecossais »

Le cabotage, ou le trafic d
port à port, appartient unique
ment au commerce intérieur : e
le réservant aux seuls Anglais
c'est leur en donner le privilèg
exclusif ; c'est les autoriser à te
nir le prix du voiturage au-des
sus de celui qui seroit fixé pa

une libre concurrence ; c'est établir une taxe de sortie au profit des voituriers anglais, pour des denrées qui ne sortent pas des trois royaumes ; c'est avilir le prix *nécessaire* des productions, et c'est forcer de les vendre moins cher qu'au marché général.

Quoique l'exclusion donnée aux Irlandais paroisse révoltante; quoiqu'elle aille jusqu'à les braver, en leur défendant de faire une partie du voiturage de leur commerce intérieur, et en les obligeant de se laisser mettre à contribution par les voituriers anglais, cependant ce ne sont pas les salaires qu'on leur enlève qu'ils doivent regretter, mais c'est l'avilissement du prix *nécessaire* de leurs productions qui doit exciter leurs réclamations, parce qu'il est le principe de leurs souffrances.

« 2°. Tous poissons, huiles et

façons de baleine qui n'auro
pas été pêchés par des Anglais
payeront, en entrant en Angl
terre, la douane étrangère dou
ble. Les seuls vaisseaux anglais
qui seront dans les termes pre
crits, jouiront d'une modératio
sur la taxe simple des douanes.

L'avantage ménagé par cet
loi aux vaisseaux anglais pour l
pêche, est un moyen sûr de le
multiplier; mais c'est aussi u
moyen sûr d'avoir moins de pois
sons et de les payer plus cher
La seule taxe de la douane, quan
elle ne seroit pas plus forte pou
les étrangers que pour les natio
naux, produiroit ces deux effets
Dès que cette taxe est doublé
pour les étrangers, elle devien
pour eux une prohibition d'im
portation; les pêcheurs anglai
se trouvant alors sans concur-
rens, doivent élever leurs pré-
tention

entions jusqu'au terme qui leur
st assigné ; ils doivent exiger
ne grande partie du doublement
e la douane dont ils grossissent
eurs profits, et dont le paiement
iminue la consommation autant
u'il l'a renchérit. Il résulte ainsi
e cet article de l'Acte, une
ugmentation de vaisseaux pê-
neurs, et en même-temps une
xe d'entrée à leur profit, un
rcroit de charge pour les con-
mmateurs anglais, une diminu-
on de la pêche et une diminu-
on de la consommation de son
oduit.

« 3°. Il n'est permis qu'aux
uls Anglais de faire le com-
erce d'importation et d'expor-
ion dans les Colonies anglaises,
elque part où elles soient si-
ées. Pour jouir de ce privilège,
loi exige que les vaisseaux
ent construits en Angleterre,

qu'ils appartiennent réelleme
à des Anglais, et que les tr
quarts de l'équipage soient co
posés de nationaux. Tous les r
tours doivent être faits dans qu
ques ports de la Grande-Br
tagne, et ce commerce est int
dit à tous autres, sous peine
confiscation.

Ce privilège exclusif du co
merce des Colonies est le pl
important et le plus funeste po
les propriétaires-fonciers des tr
royaumes et des Colonies a
glaises. Pour délivrer les reve
deurs et les voituriers anglais
toute concurrence, on ne se co
tente pas de mettre des taxe
on prononce la confiscation
tous les vaisseaux qui oseroi
entreprendre de soustraire la M
tropole et ses Colonies au tri
monopole que cet article éta
sur elles.

Ce triple monopole consiste à acheter les productions de chaque territoire beaucoup au-dessous de leur valeur, et à les leur revendre beaucoup au-dessus, et en outre, à faire payer à l'un et aux autres le fret fort cher. Le trafic anglais et ses voituriers, en rançonnant ainsi les Colonies, augmentent la dépense de leur culture, diminuent leurs moyens de multiplier leurs travaux, les productions de leur sol et de leur industrie, les forcent de laisser dans le néant une grande quantité de richesses qu'ils les empêchent de tirer du sein de la terre, et les réduisent ainsi à un état de foiblesse et d'indigence qui les retient toujours à la charge de la Métropole, laquelle se met ainsi dans la nécessité de faire les frais de leur Gouvernement : les impôts qu'elle en retire lui

font payer plus cher les denrée de ses Colonies que ne lui coûte roient celle de l'étranger ; elle s rend ainsi le jouet et la victim des agens de ce trafic privilégié qui lui persuadent qu'ils l'enri chissent de ce dont ils la dé pouillent.

« 4°. Tous les vaisseaux son astreints à ne pouvoir charge les productions étrangères que dans les lieux mêmes qui les pro duisent, excepté celles des Indes pourvu qu'elles soient prises au delà du Cap de Bonne - Espé rance ; celles du Levant, au delà du détroit de Gibraltar, et celles des Colonies dans les ports respectifs de leurs Métropoles ».

Il est évident que le véritable intérêt d'une nation est de payer le moins cher possible les produc tions étrangères, et qu'elle doit préférer de les recevoir de la

main de ceux qui lui offrent cet avantage. Il ne faut pas de loi pour déterminer cette préférence; il en faut, au contraire, pour contraindre d'y renoncer. Telle est celle qui n'admet en Angleterre les productions de l'Asie, qu'autant que les vaisseaux anglais les auront chargées au-delà du Cap de Bonne-Espérance, et celles du Levant au-delà du détroit de Gibraltar. Si cette conduite est la moins dispendieuse, la condition imposée est inutile, et elle est injuste si elle rend les retours plus chers; or, ce renchérissement étant l'effet nécessaire de la loi, il est donc injuste.

» 5°. Quoique tous les vaisseaux étrangers soient assujétis à une taxe double de celle qu'on exige des vaisseaux anglais, il leur est défendu, sous la même

peine de confiscation, de transporter en Angleterre aucune production de la terre et de l'industrie, que par des vaisseaux construits dans les lieux qui produisent les objets importés, et dont le maître et les trois quarts des matelots y sont nés ou naturalisés ».

Par cette loi, non-seulement on grève les vaisseaux étrangers d'une taxe double de celle que les vaisseaux anglais doivent payer, mais on defend, sous peine de confiscation, d'apporter en Angleterre les productions des nations étrangères par d'autres vaisseaux que ceux qui ont été construits chez elles.

En renchérissant ainsi la consommation des denrées étrangères, on en diminue l'achat et par conséquent aussi la vente des denrées nationales, et cela

par le seul espoir de trouver quelques nations qui, manquant de vaisseaux, ou n'en ayant point assez pour leurs exportations, seront forcés de se servir de vaisseaux anglais, ou de ne lui rien importer; c'est-à-dire que l'Angleterre aime mieux se priver de toutes relations avec ces nations, que de ne les pas forcer à se livrer à la discrétion de ses voituriers.

Peut-on afficher une cupidité plus aveugle, un despotisme plus révoltant?

« 6°. Tout vaisseau français abordant dans les ports de l'Angleterre, payera cinq schellings par tonneau, tant que les vaisseaux anglais seront tenus de payer cinquante sols en France ».

Cette taxe que s'imposent réciproquement ces deux nations, n'est qu'une réciprocité d'erreur

et de fierté ; elle est une interception partielle de leur commerce réciproque ; elles s'interdisent mutuellement l'échange des denrées qui leur sont communes avec les autres nations ; car, en les exemptant de la même taxe, elles se mettent hors d'état d'en soutenir la concurrence. A l'égard de leurs productions privilégiées, l'unique effet de ces taxes réciproques est de se les vendre plus cher qu'aux autres, et de réduire ce commerce respectif dans un cercle plus étroit que celui qu'il devroit avoir.

Il est évident que le véritable esprit de l'Acte de navigation de l'Angleterre est une déclaration de guerre à toutes les Nations commerçantes, et en même-temps l'oppression du commerce national et la spoliation de son agriculture. Il est évident que cet

Acte a soumis les Anglais à un monopole légal, et qui viole les droits et les intérêts des propriétaires-fonciers et des cultivateurs anglais. Il faut donc être bien ignorant ou bien fripon pour vouloir imiter une conduite aussi odieuse !

Les principaux effets de ce monopole ont été d'augmenter injustement et excessivement les profit de ceux que les producteurs anglais paient pour débiter leurs productions, et pour leur voiturer celles qu'ils prennent en échange de l'étranger, en les leur faisant surpayer. Ce monopole a ainsi appauvri les *maîtres* de la maison pour enrichir leurs valets. Les maîtres d'une nation sont certainement ceux qui en possèdent le territoire et qui en nourrissent les habitans, et les *valets* sont certainement ceux

que les maîtres paient pour les services qu'ils leurs rendent.

A la faveur de ce monopole ces armateurs de Londres, de Bristol et des autres ports de l'Angleterre, ont ainsi rapidement accru leurs capitaux aux dépens de leurs concitoyens. Devenus plus considérables par l'influence que donnent les richesses ces armateurs ont entraîné la Nation dans des guerres qui n'avoient pour objet que leur intérêt exclusif, le pillage des deux Indes ainsi que l'envahissement du négoce de la Hollande et de toute l'Europe. Pour soutenir ces guerres, ces nouveaux Nabats anglais ont paru offrir des secours à leur Gouvernement, mais ils les lui ont vendus au poids de l'or; ils ont fait acheter chèrement à la Nation l'argent dont ils l'avoient dépouillée par leurs gains excessifs.

Ces fortunes pécuniaires ont jeté le Gouvernement anglais dans le funeste délire des emprunts : il a employé une partie de cet argent à fonder son despotisme sur la corruption des électeurs des membres du parlement, et sur la corruption de ce parlement même, en y conservant un fantôme d'opposition ; il a employé le reste de cet argent, soit à construire, armer, équiper et entretenir une marine monstrueuse, pour la manœuvre de laquelle il a établi la tyrannie de la presse des matelots, soit à payer des espions dans toutes les cours pour y tendre des pièges, pour y semer tous les germes de discorde favorables à son ambitieuse rapacité.

Mais les efforts qu'on fait avec de l'argent ne peuvent être que passagers, ce capital s'épuise, la

dette grossit, la pesanteur des arrérages devient extrême, le remboursement devient impossible, et le crédit cesse, parce que les capitalistes privilégiés ne veulent prêter qu'avec sûreté, et la Nation reste abandonnée à un épuisement d'autant plus grand, que l'explosion de ses forces d'emprunt a été plus considérable.

Pour subvenir au paiement des arrérages de la dette publique, et pour augmenter ses moyens de corruption, ainsi que son despotisme, le Gouvernement anglais a multiplié à l'excès les douanes, les prohibitions et les taxes sur les consommations. Ces impôts arbitraires, en renchérissant les denrées et marchandises, en ont diminué la consommation et la reproduction; delà, le renversement d'une multitude de charrues, l'anéantissement

ment d'une multitude de bestiaux, la stérilisation d'une partie du territoire de la Grande-Bretagne, la rareté des marchandises et l'excessive cherté de a main-d'œuvre, au préjudice des producteurs. Enfin, il en est résulté l'excessive multiplication des pauvres et des libertins, la nécessité d'une taxe énorme pour ces pauvres, et la nécessité de se précautionner toujours d'une bourse pour les voleurs, lorsqu'on voyage en Angleterre. Tels sont en général les effets de l'Acte de navigation de l'Angleterre, et je vais en donner de nouvelles preuves.

Séduit par la richesse mercantile de la Hollande, lors de l'établissement de son Acte de navigation, le Gouvernement anglais imagina que le trafic seroit également pour lui un moyen de fortune, et que, pour l'obtenir,

il devoit exclure les Hollandais et les autres Nations du service de son trafic, pour en réserver tous les objets d'importation et d'exportation à ses négocians agri- regni coles, et tel fut, ainsi que je l'ai déjà dit, l'objet de son Acte de navigation.

Le Gouvernement anglais ne vit pas que les Hollandais ne faisoient point leur commerce en raison des productions de leur territoire, mais en raison de celles du territoire d'autrui ; il ne vit pas que les productions du territoire hollandais, ne suffisant point à sa population, cette république ne pouvoit soutenir son existence que par les salaires et les profits du trafic, en se vouant au service du commerce des Nations agricoles, telles que la France, l'Angleterre, l'Espagne, etc.

Le Gouvernement anglais prit

ainsi, pour l'intérêt de sa Nation, ce qui n'étoit que l'intérêt de ses négocians; il se livra à leur discrétion, et renonça à la libre concurrence des étrangers pour accroître les salaires et les profits de ceux qu'il payoit pour le service de son négoce, qu'il croyoit étendre par ce moyen, et qu'au contraire il diminuoit, en en augmentant les frais, en autorisant ainsi ses négocians à faire surpayer leurs services à la Nation, dont il augmentoit la dépense et diminuoit la consommation. En effet, ces négocians, en vertu du privilège exclusif que leur donnoit l'Acte de navigation, augmentèrent à volonté le prix du fret; ils firent perdre à la Nation sur le prix de ses productions territoriales et industrielles, et lui survendirent les marchandises étrangères. Bientôt la Nation,

courbée sous le joug de ce monopole, éblouie de la fortune de ses negocians dont elle faisoit tous les frais, crut être riche de leurs richesses, et les cadets des lords qui font le commerce, de concert avec leurs aînés qui composent la chambre-haute du parlement, et qui sont dans le ministère, ont perpétué cette erreur si productive pour eux et si ruineuse pour la Nation.

Pour maintenir ses négocians dans ce privilège exclusif, le Gouvernement anglais a multiplié les emprunts qui, en multipliant les rentiers de l'Etat, multiplioient ses partisans et les ennemis de la Nation. Avec ces emprunts, il a entrepris les guerres les plus ruineuses; ses riches négocians et ses capitalistes ont paru lui fournir des secours, mais ils les lui ont vendus aussi chèrement qu'ils l'ont pu,

t de toutes ces sottises, il ré-
ulte que la Nation anglaise est
écrasée sous le poids énorme de sa
lette publique et de ses impôts.

Je vais maintenant prouver par
les faits ce que j'ai déjà prouvé
par des principes certains; c'est
que l'Acte de navigation qui a
donné à l'Angleterre une opu-
ence factice et une si grande ré-
putation comme commerçante, a
véritablement produit sa ruine.

Si une nation agricole pouvoit
s'enrichir par le trafic, aucune
ne sembleroit avoir plus de res-
source en ce genre que la Nation
anglaise. Quand on visite les ports
de l'Angleterre, on y voit, en
temps de paix, un flux et re-
flux perpétuel de toutes sortes
de bâtimens chargés de mar-
chandises de tous les pays du
monde. Au même instant, on
construit, on lance à la mer, on

charge des navires, on expéd
des flotes marchandes; il en a
rive d'autres, on débarque, c
décharge, on emmagasine, c
fait, on reçoit des envois; rie
de plus animé que ces villes m
ritime: malheureusement, cett
excessive activité n'est que le fe
dévorant d'une fièvre putride
que cette Nation a communiqué
à toute l'Europe.

L'esprit mercantile, l'avidit
du gain a remplacé, depuis u
siècle, l'esprit de conquête, e
comme lui, il a inondé de san
et couvert de ruines les quatr
parties du monde.

L'opulence des Nababs de l'An
gleterre et sa monstrueuse ma
rine, résultat du pillage des ri
chesses asiatiques, ont ébloui le
autres Nations. On a dit: L'ar
gent est le nerf des Etats; rien
n'en produit plus que le trafic e

l'industrie; achetons, fabriquons, vendons par-tout, couvrons les mers de nos vaisseaux ; et de-là, les marines royales, les compagnies royales de commerce, les guerres de commerce maritime, mille fois plus ruineuses que les guerres de terre, les rivalités, les jalousies, les haines des Nations commerçantes les unes contre les autres, et la ruine des Nations agricoles qui se sont enivrées de ce délire funeste. Il n'y a point d'excès qu'on ne se soit permis pour courir après ces trésors fantastiques, et point d'absurdités qu'on n'ait imaginées pour les justifier.

Si l'on visite les ports de mer des autres Nations, on n'est pas moins surpris de trouver par-tout un grand nombre de vaisseaux anglais ; on est tenté de croire qu'ils font tout le commerce de l'Univers. A cette vue, com-

ment ne pas croire à la richesse, à la puissance de l'Angleterre. Pour tromper la plupart des hommes, il suffit de les séduire par un extérieur imposant ; il s'y arrêtent par paresse, ils jugent, ils se trompent, puis ils donnent leurs erreurs pour des vérités, parce qu'ils sont sans principes, et qu'il en faut pour bien voir et bien juger.

Pour connoître les vrais résultats du commerce de l'Angleterre, il faut consulter ls registres de ses douanes. Le chevalier Withworth a fait le relevé des comptes annuels rendus par les bureaux de la comptabilité à la chambre des communes, des exportations et importations successives de cette Nation, depuis 1697 jusqu'en 1773, et c'est d'après cet ouvrage authentique qu'il faut apprécier les effets du commerce de l'Angleterre.

Il résulte des calculs du chevalier Wirthworth, que depuis 1697 jusqu'en 1773, les exportations de l'Angleterre montent à plus de . . . . . 840 millions; les importations à près de . . . . . 574 millions, et les bénéfices de la balance de son commerce à . . . 268 millions; le tout en livres sterlings; ce qui, en monnoie de France, fait à-peu-près 19 milliards d'exportations, 12 milliards d'importations et 7 milliards de bénéfice. Ce bénéfice divisé en soixante-seize parties égales pour chacune des soixante seize années, est de 90 millions, monnoie de France, année commune. Tel est le résultat de l'ouvrage de l'auteur anglais.

Que ce tableau est séduisant et bien capable d'accréditer l'erreur si générale de la grande produc-

tibilité du commerce pour le
Nations agricoles ! Mais ce ta
bleau est plein d'erreurs, et ce
erreurs consistent en faux et dou
bles emplois, et en dépense
portées en recettes, ainsi qu'on
va le voir.

Il faut d'abord se rappeler que
par le nom de Grande-Bretagne
on entend non-seulement l'An-
gleterre proprement dite avec l'E
cosse et l'Irlande, et les isles qui
sont autour d'elles, telles qu'Au
rigni, Grenesey et Jersey, mai
encore les Colonies anglaises d'A
sie, d'Afrique et d'Amérique.

Le chevalier Withworth com
prend dans les 268 millions d
liv. sterlings, que la Grande-Bre
tagne est supposée avoir gagn
pendant 76 ans, 19 millions 60
mille livres sterlings de béné
fices sur l'Irlande ; près de 60
mille livres sterlings gagnées su

les isles d'Aurigny, de Jersey et de Grenesey; près d'un million sterling gagné sur les seules toiles envoyées aux Colonies anglaises, et enfin une somme d'environ 45 millions sterling, en d'autres articles de marchandises pour ces mêmes Colonies anglaises.

Mais les bénéfices que les marchands de Londres et des autres ports anglais font sur les Ecossais, les Irlandais et sur les autres provinces et isles anglaises des autres parties du monde, sont-ils un bénéfice pour l'Etat britannique? Non, certainement; car enfin la puissance anglaise est composée des forces et des richesses de ses trois royaumes, et toutes les isles soumises à la couronne d'Angleterre sont les membres du même corps.

Si quelqu'écrivain français, roulant faire le tableau du com-

merce de la France, s'avisoit d
prendre, pour point central d
ce commerce, Paris seulemen
avec son département, comm
Withvorth a pris Londres et l'An
gleterre proprement dite; s'il me
toit en ligne de compte le com
merce actif et passif de Pari
avec les autres départemens de l
France, pêle-mêle avec les Colo
nies françaises et les Nation
étrangères, il est vraisemblabl
que la somme totale de ce com
merce surpasseroit de plusieu
millions celui des Anglais; mai
la France en général n'en sero
pas plus riche ni plus puissant
De quelque manière qu'on puiss
envisager les bénéfices faits pa
quelques provinces sur d'autre
provinces du même empire, i
ne contribuent certainement, n
à la puissance, ni à la richess
de l'Etat dont ces provinces son
membres

membres ; et calculer de pareils bénéfices, c'est calculer ce que la main droite gagne sur la main gauche.

L'auteur anglais voudroit nous faire entendre que c'est toujours autant de gagné pour un peuple que l'excédant de valeurs exportées au-dessus des valeurs importées, mais c'est encore une erreur ; en voici la preuve.

Les Anglais disent eux-mêmes qu'ils ont faits de grandes avances pour fonder leurs Colonies américaines; mais ces avances ont dû consister en beaucoup d'effets exportés d'Angleterre en Amérique, où ils ont été donnés et non-vendus, et ces effets forment par conséquent, dans les états d'exportations, une somme considérable qui n'a point de balance dans l'importation.

Ces avances qui peuvent bien

en effet avoir passé 45 millions
de livres sterlings depuis 1697
n'ont dû enrichir la Nation an
glaise que comme un particulie
s'enrichiroit en achetant fort che
une terre qu'il perdroit ensuit
sans restitution du prix d'acqui
sition, et avec les dépens d'u
gros procès.

Withvorth a donc sur cet ar
ticle transformé la dépense en re
cette, et les faux frais en béné
fices ; en ce cas, l'erreur est dou
ble, puisque dépenser inutile
ment 45 millions au lieu de le
gagner, cela fait 90 millions d
différence, ou de 2 milliards e
monnoie de France.

Un autre article de sa table g
nérale auroit dû lui rendre cett
erreur bien sensible ; c'est l'ar
ticle de Gibraltar, qui est le dix
septième dans la colonne qu'
intitule bonnement : *Balance e*

faveur de l'Angleterre. Cet article dit qu'il est sorti de l'Angleterre, pour aller à Gibraltar, pour au-delà de 28 millions de livres sterlings en argent ou marchandises, plus qu'il n'en est venu de Gibraltar en Angleterre; et rien n'est plus croyable, puisque Gibraltar n'est qu'un rocher non-seulement stérile, mais très-ruineux. Comment donc imaginer que ce soit là une balance en faveur du commerce anglais? Par quelle illusion Withvorth s'est-il persuadé que l'Angleterre avoit gagné ces 28 millions 600 mille livres sterlings? Il est évident que ce sont des frais encore transformés en bénéfices. Le tableau de Withvorth prouve très-bien une vérité très-importante, c'est qu'il en coûte à l'Angleterre environ 660 millions de notre monnoie pour avoir gardé Gibraltar : cette

dépense, faite uniquement pour soutenir la balance du commerce, doit donc être soustraite des bénéfices au lieu d'y être ajoutée, et la différence est de 57 millions sterlings, ou d'un milliard 300 millions de France.

Voilà donc avec les deux milliards d'erreur, relatives aux avances faites aux américains ; déjà plus de trois milliards 300 millions à déduire sur les 7 milliards de prétendus bénéfices du commerce anglais ; et ce n'est pas tout.

Dans les 267 millions sterlings de cette prétendue balance en faveur de l'Angleterre, sont compris 96 millions sterlings en or, argent, lingots, vaisselle, bijoux, etc., exportés au-dehors, et qui se trouvent sur les registres de la douane, parce que ces matières précieuses payent à la sor-

tie, et rien à l'entrée du royaume d'Angleterre ; mais l'Angleterre ne recueillant chez elle, ni or, ni argent, les 96 millions avoient donc été importés d'ailleurs ; Wirthvorth en convient, et consent que l'on fasse déduction de cet objet qui se monte à plus de deux milliards cent millions monnoie de France.

Un dernier objet à considérer est celui des prises faites par les Anglais sur les autres Nations en temps de guerre ; elles montent à 7,372,000 livres sterlings, selon les tableaux du chevalier Withvorth ; c'est à-peu-près 70 millions, monnoie de France, depuis 1697 jusqu'en 1773. En portant en recette la valeur de ces prises, l'auteur auroit bien dû porter en dépense ce qu'elles ont coûté. Si dans cet article de dépense on ne comprend point la

totalité des frais énormes occasionnés par les guerres qui ont autorisé ces prises, au moins doit-on porter en compte les frais de construction et d'entretien des corsaires qui ont fait ces prises, et la valeur des vaisseaux anglais qui ont été pris par représaille. Voyons maintenant ce qui reste de cette prétendue balance du commerce anglais.

Sur sept milliards de balance en faveur de l'Angleterre, il se trouve que les objets de faux et doubles emplois forment une somme de cinq milliards et demi à déduire ; il reste donc quinze cens millions gagnés par cette balance du commerce anglais en 76 années, c'est-à-dire, environ 20 millions par an, monnoie de France.

D'après cette réforme des erreurs de calcul de la prétendue

balance du commerce anglais, deux réflexions se présentent.

1°. Le produit net du revenu territorial des isles britanniques, à en juger par ce qu'en prélèvent les impôts, montent à plus de 600 millions par an, et il peut en rester autant aux propriétaires. La proportion du produit entre le commerce et l'agriculture est donc, même en Angleterre, de 20 à 600 : cette différence si considérable en faveur de l'agriculture, pourroit l'être de plus du double, puisqu'il reste encore dans ce pays tant de terres à cultiver, et tant de cultures à perfectionner. Cependant, quand il s'agit de balancer les intérêts respectifs de la culture et du commerce, on sacrifie toujours ceux de la culture à ceux du commerce, la mère à l'enfant, et quand nos écrivains parlent de la richesse de l'Angleterre, il

semble que le commerce seul y soit pour tout, et l'agriculture pour rien ; d'ailleurs, comment l'Angleterre obtient-elle le produit d'environ 20 millions de bénéfice mercantile ? C'est par des monopoles et des prohibitions ; c'est par un système d'intolérance, d'usurpation et de rapines, soutenu par cinq ou six grandes guerres maritimes, et par l'entretien ruineux d'une marine monstrueuse ; première réflexion. Voici la seconde :

L'Angleterre a contracté dix milliards de dettes ; dont, à trois pour cent, elle paie 300 millions d'intérêt annuel. La dépense annuelle et ordinaire de l'Etat excède la recette de plus de cinquante millions, monnoie de France. Enfin, de toutes les Nations, celle des Anglais est la plus écrasée d'impôts et celle qui a le plus de pauvres, tel est l'é-

tat de la prétendue prospérité de cette Nation.

Tel sont les effets de son Acte de navigation, de cet Acte que l'ignorance ou l'avidité mercantille nous conseillent d'imiter. Voici ce que disoit de cet Acte, en 1781, le célèbre auteur d'un ouvrage intitulé : *Influence du despotisme de l'Angleterre sur les deux mondes.*

« Par leur Acte de navigation, les Anglais se sont arrogé le droit d'être les tyrans du commerce et des mers : l'esprit de cet Acte est celui de conquête, et toute espèce de conquête est brigandage. Depuis cette déclaration de guerre à toutes les Nations, les Anglais ont corrompu les Nations commerçantes en faisant aussi le malheur des autres ; ils ont sans cesse confondu l'abus avec le pouvoir, la licence avec la liberté,

la loi avec le caprice, la violenc
avec le droit. Parvenus à ce dégr
de corruption, ils ont renvers
toutes les barrières, ils ont viol
tous les droits, ils se sont joué
de la liberté, de la bonne-foi
de l'honneur, des privilèges le
plus sacrés; ils ont employé l
fer, le feu, la famine pour as
souvir leur rapacité. Depuis cett
époque, leur histoire n'offr
qu'un enchaînement de libert
apparente et d'esclavage réel
de gloire éphémère et de malheur
durables, d'entreprises injuste
ou téméraires, de fautes, d'excè
et de crimes.

Dans cette nouvelle Carthage
l'homme de bien ne voit qu'u
peuple avide, exclusif, ingrat
injuste, féroce, oppresseur d
ses concitoyens, et dont l'am
bition étudiée tend à opprime
également l'ancien et le nouveau

monde. Il ne voit dans toute sa conduite que ruse, artifice, atrocité, orgueil sans bornes, cupidité sans frein, sollicitude vorace, perfidies dans les procédés, prétextes vains ou faux, infraction des traités les plus solemnels, violation des lois les plus sacrées, mépris envers toutes les puissances, insulte à tous les pavillons. Enfin, pour graver, pour perpétuer dans le cœur de leurs enfans leur morgue, leur insolence, leur audace, leur haine pour le genre-humain, ils emploient tous les moyens imaginables dans leurs écoles, dans leurs temples, dans leurs galeries publiques et particulières, dans leurs tribunaux et sur leurs théâtres; farces et parades indécentes, pamphlets, philippiques et déclamations outrageantes et dont les peuples de l'Europe font tour-à-

tour tous les frais. Voilà le léopard qui veut se gorger des dépouilles de toute la terre ; voilà l'ennemi qui intéresse toutes les Nations à sa perte.

Conclusion.

L'Acte de navigation française, cet injuste et dangereux monopole, pourra enrichir les constructeurs, fournisseurs et les armateurs de nos villes maritimes ; mais plus ils s'enrichiront, plus en même-temps ils appauvriront la Nation : il faut donc rapporter et annuller cet Acte absurde et ruineux.

Puissent ces observations fondées sur les faits, sur l'expérience et sur les vrais principes du Gouvernement, éclairer nos législateurs sur les dangers de semblables erreurs, et leur inspirer une juste et prudente défiance pour

toutes

toutes les spéculations de l'avarice et de la cupidité des agens du commerce et de l'industrie, qui sont toujours les principaux ennemis de l'agriculture, unique source des richesses d'une Nation agricole !

La liberté, l'immunité et la plus grande concurrence, sont les principaux moyens de faire prospérer le commerce et l'industrie, il faut aussi leur faciliter le transport et la communication des denrées et marchandises par terre, et surtout par eau, parce que ce qui coûte ordinairement 7 liv. 10 s. de frais de transport par terre, ne coûte que deux sols par eau.

CHAPITRE IX.

Analise de l'ouvrage de T Paine, sur l'état désespér de la Banque et des finance de l'Angleterre.

Différentes fonctions de l Banque Anglaise.

La Banque d'Angleterre agit d trois manières, comme banqu d'escompte, comme banque d dépôt et comme banque du gou vernement.

La banque escompte, avec se billets, les lettres de change du commerce à deux mois d'échéan ce, à raison de 5 pour cent pa an, et cet intérêt lui est paye aussi avec ses propres billets.

On suppose que les profits de l'escompte pour la banque, sont de deux cent livres sterlings par an, et c'est porter ces profits très-haut ; dans ce cas, la banque escompte par an pour 4 millions sterlings de lettres de change, ou pour 16 millions de livres tournois tous les deux mois. Comme les lettres de change qui restent en dépôt pour gages à la banque, se réalisent tous les deux mois, il s'ensuit que l'immense quantité de billets de banque qui est répandue dans la Grande-Bretagne ne peut venir de l'escompte des lettres de change.

Comme banque de dépôt, la banque anglaise doit recevoir et rendre les fonds qu'on place chez elle, à la convenance des déposítaires, ou payer pour eux sur leur ordre.

Les dépôts qu'on fait à la ban
que sont presque tous entière
ment en ses billets, ainsi ils n
peuvent l'aider en rien à paye
ceux dont on peut lui demande
le remboursement en argent
d'ailleurs ces dépôts ne sont pa
plus la propriété de la banqu
que l'argent et les billets qu'u
négociant possède dans sa caiss
ne sont la propriété de so
caissier.

Les dépôts faits à la banqu
n'augmentent donc la circulatio
de ses billets, que de ce qu'
jette l'escompte des lettres d
change.

Comme banque du gouverne
ment : quand le trésor de celu
ci est vuide, et c'est sont éta
habituel, ses coffres à la banqu
sont vuides aussi, mais alors l
ministre a recours à ce qu'o
nomme *billets de l'échiquier*

de la marine. Ces billets donnent naissance au continuel accroissement de billets de banque qu'on répand dans la circulation, *sans qu'il y ait à la banque aucune valeur réelle pour les payer*.

Ces billets de l'échiquier et de la marine, ne sont autre chose qu'une reconnoisance que le porteur a droit de recevoir telle somme. Quelquefois la banque escompte ces billets comme des lettres de change ; d'autres fois elle convient avec le ministre d'y attacher un intérêt en les jetant et les laissant dans la circulation ; dans l'un et l'autre cas, il se fait une autre émission de billets de banque qui sont aussi jetés dans le public, *sans que la banque ait reçu aucune valeur du gouvernement pour les payer*.

La banque avance aussi au gouvernement le montant an-

nuel de l'impôt territorial et de celui sur la bierre, dont la recette éprouve fréquemment plusieurs années de retard, et elle fait ces avances en ses billets *pour lesquels elle ne reçoit aucun fonds réel.*

Il y a toujours eu, et il y a encore une dépendance mystérieuse et suspecte entre le ministre et les directeurs de la banque, laquelle ne se manifeste que par la continuelle augmentation des billets en circulation.

Ces fonctions de la banque anglaise la mettent dans une dépendance qui la menace évidemment d'une ruine certaine en la forçant de payer au-delà de ce qu'elle peut, et de surcharger la circulation d'une quantité aussi énorme et aussi disproportionnée de ses billets qu'elle a émis, non en consé-

quence de valeurs réelles dont elle auroit le dépôt, mais précisément parce qu'elle n'en avoit point.

Etat de la banque d'Angleterre.

A chaque emprunt que fait le gouvernement anglais, il crée de nouveaux impôts dont le produit est soi-disant hypothéqué aux prêteurs pour sûreté de l'intérêt seulement de leurs capitaux, mais ces *intérêts* ne sont pas plus assurés que les *capitaux*, en voici la raison.

1°. Ces impôts se payent en billets de banque.

2°. Tout le numéraire en or et en argent qui circule dans la grande Bretagne, n'est que de 20 millions sterlings, dont un million seulement est dans la caisse de la banque ; des 19 millions restans, 4 circulent dans

la ville de Londres, dans les mains de ses négocians, marchands, artisans, etc.; le reste est répandu en Écosse, en Irlande, dans les colonies Anglaises, dans les villes, bourgs, villages, hameaux, fermes et manufactures de l'Angleterre.

D'où il résulte que la banque anglaise n'a pas en numéraire de quoi payer le quart de l'intérêt d'une année de la dette nationale.

Si une fois on faisoit sortir des caisses de la banque le million d'argent qu'elle contient, il seroit impossible de l'y faire rentrer : il n'y en reviendroit point par les impôts puisqu'ils seroient tous payés en billets de banque que le gouvernement ne pourroit refuser sans les discréditer davantage ; il n'en rentreroit pas non plus par l'escompte des

lettres de change, puisque cet escompte se payeroit encore en billets de banque ; enfin il n'y en rentroit point par emprunts parce que l'impossibilité de rembourser en numéraire les 59 soixantièmes de ses billets, étant connue, la banque et le gouvernement n'auroient plus aucun crédit.

Si pour masquer sa détresse, la banque s'avisoit de vouloir payer en pièces de six sols, comme cela est déja arrivé, elle avoueroit par ce seul fait son insolvabilité.

Avant 1755, il n'y avoit point en Angleterre de billets de banque au-dessous de 20 livres sterlings ; pendant cette guerre, on en fit de 10 et de 15 livres, et depuis la guerre actuelle, on en a fait de 5 livres, afin de ruiner jusqu'à la dernière classe du peuple.

Avant la création de ces petits

billets, le peuple payoit ses petites portions d'impôts en argent, depuis il les paye avec ces billets de 5 livres, en sorte que la banque se trouvera bientôt sans autre argent que celui que lui rendra la taxe d'une guinée par tête poudrée.

Il est certain que par cette émission de petits billets, le gouvernement anglais a imité la conduite d'un homme insolvable qui sur le point de faire banqueroute de quelques millions, emprunteroit le petit pécule de ses domestiques pour les comprendre aussi dans sa faillite.

Dette d'Angleterre.

On distingue la dette de l'Angleterre en deux parties, savoir la dette constituée par emprunts portant intérêt, et la dette non constituée et sans intérêt.

La dette constituée est d'environ 400 millions sterlings, ou de 9 milliards 600 millions de livres tournois, dont l'interêt à 4 pour cent est de 360 millions 240 mille livres tournois.

La dette non constituée est composée de 60 millions de livres sterlings de billets de banque payables à vue, et qui en livres tournois, forment une somme d'un milliard 440 millions.

Cette seconde dette est une véritable escroquerie du gouvernement qui n'en a réellement rien payé; tout en cela, a été fraude et fourberie de sa part; d'abord il a contracté la dette constituée par des emprunts à ses riches capitalistes, puis il a contracté clandestinement une autre dette en billets de banque, pour payer les intérêts de la dette constituée.

Cette seconde dette donne aux

porteurs de billets de banque les moyens d'arrêter toute action du gouvernement et de faire cesser son crédit en prouvant son insolvabilité ; il leur suffit pour cela d'user du droit qu'ils ont d'exiger le remboursement en argent des billets de banque qui sont en leur possession.

Ces billets de banque forment la partie la plus essentielle des finances et des dettes de l'Angleterre, la dette constituée n'est qu'une bagatelle en comparaison, puisque le capital de celle-ci ne compte pour rien, et qu'on ne tient compte que de ses intérêts montant à 360 millions de livres tournois ; tandis que la valeur exigible des billets de banque en émissions, s'élève à la somme d'un milliard 440 millions de livres tournois.

Il est probable qu'au moment de

de la banqueroute, Pitt proposera de constituer les billets de banque en rente, mais, 1°. Pitt n'auroit aucun hypothèque à donner pour cet intérêt. 2°. En supposant qu'il ne se trouvât dans ce moment que pour 60 millions sterlings de billets de banque dans la circulation, l'intérêt à 4 pour cent de cette somme en livres tournois seroit de 57 millions 600 mille livres qui joints aux 480 millions de livres tournois, à quoi monte par an le produit des impôts actuels, formeroit au total une somme de 537.600,000 livres tournois, et comment pourroit-on payer cette somme en numéraire, lorsqu'il n'en existe dans tout l'empire britannique, que pour 480 millions de livres tournois.

BILAN DE L'ANGLETERRE.

Devoir.

1°. Dette constituée.....	9,600,000,000
Intérêt à 4 pour cent d'icelle....	360,240,000
Dette non-constituée en billets de banque payables à vue..	1,440,000,000
Total de la dette exigible...	1,800,240,000

Avoir.

Le numéraire à la banque....	24,000,000
Produit des impôts	480,000,000
Total de l'avoir.	504,000,000
La dépense excède la recette de	1,296,240,000

Causes de l'augmentation des dettes de l'Angleterre.

En examinant la progression des dettes de l'Angleterre depuis un siècle, T. Paine a remarqué que la dépense de chaque guerre avoit augmenté de moitié en sus de la totalité de la dépense de la guerre précédente, et il prouve l'exactitude de cette règle de proportion, par le tableau suivant de la vraie dépense de chacune des six guerres que l'Angleterre a faites depuis cent ans.

Époques des six guerres.	*Dépense de chacun.*	
1697.....	21	millions sterlings.
1702.....	33	
1739.....	48	
1756.....	72	
1775.....	108	
1793.....	162	

Total de la dépense des six

guerres, 444 millions sterlings ou 10 milliards 656 millions de livres tournois, dont l'intérêt à 4 pour cent en livres tournois, est de 426 millions 240 mille livres.

L'auteur de cette observation a ensuite cherché quelle étoit la cause de cette progression successive, constante et régulière de la dépense de chaque guerre, et il explique cette cause par les raisons suivantes qui sont également vraies.

Le prix du travail, dit Paine, ou du produit du travail quelqu'il soit, se règle toujours dans un pays, sur la quantité du numéraire qui y circule. A l'époque de la guerre de 1697, il n'y avoit que des monnoies d'or et d'argent en circulation en Angleterre, et il n'y en avoit que pour environ seize millions sterlings.

A l'issue de cette guerre com-

mença à s'établir le système des emprunts du gouvernement en papier monnoye ; on jeta ce papier dans la circulation, cette nouvelle monnoye fit renchérir les prix des travaux et des marchandises, et depuis, chaque guerre nécessitant un nouvel emprunt et une nouvelle émission de papiers monnoye, chaque fois aussi, les prix de salaires et des marchandises augmentèrent, et le gouvernement, pour balancer ces prix, fut contraint d'élever dans la même proportion ses demandes en emprunts. Enfin, il est démontré par le fait que ces emprunts successifs ont occasionné progressivement l'excessif renchérissement des salaires et des marchandises, et que le gouvernement emprunteur a forcément suivi la progression ci-devant indiquée.

On doit mettre aussi au nombre des causes qui ont si excessivement augmenté la dette de l'Angleterre, l'excessif abus qu'ont fait les ministres et particulièremet Pitt, des billets de l'Échiquier et de la marine.

Réflexions sur ce qui précède.

Après avoir surchargé la nation d'une dette aussi énorme, le gouvernement Anglais, prétend prouver son crédit aujourd hui, soit par la facilité avec laquelle ses emprunts se remplissent encore, soit en observant que la valeur de son papier monnoye, se maintient égale à celle de l'or ; mais ce crédit, dit Paine, n'est que *la méfiance endormie* ; ce crédit ne tient qu'à une erreur désastreuse qui aveugle la nation.

Si le présent écrit, traduit dans toutes les langues, ne peut lui ouvrir les yeux, il les ouvrira aux nations étrangères, et leur conduite à cet égard, déterminera nécessairement celle des Anglais. Enfin, ce crédit est continuellement exposé à une *mort subite*, indépendamment de la *mort naturelle* qu'il ne peut éviter, s'il évite la première.

Dès l'instant que l'or sera préféré aux billets de banque, chacun courra à la banque pour réaliser ses billets, comme il en a le droit, et le crédit de cette banque s'évanouira, ainsi que celui du gouvernement qui éprouvera les fureurs du désespoir qu'occasionnera une banqueroute aussi frauduleuse, aussi hideuse,

Les partisans de Pitt, objectent encore que les intérêts de la

dette sont toujours régulièrement payés, ce qui est très-facile, puisque le gouvernement ne les paye qu'en billets de banque qu'il multiplie à son gré.

Oseroit-on encore vanter ce million sterling que Pitt dit employer chaque année à l'amortissement de la dette nationale qu'il augmente chaque année de plus de 20 millions sterlings.

T. Paine finit par conclure des vérités qu'il a développées dans son ouvrage, et que nous avons analisées, que l'Angleterre est sur le bord et même dans le gouffre de la banqueroute la plus monstrueuse qui ait été jamais faite, et les plaintes actuelles sur la rareté du numéraire à Londres, semblent annoncer que la catastrophe qu'il prédit va s'accomplir. Pour la reculer, Pitt demande en ce moment à em-

prunter environ 16 millions et demi sterlings, dont il payera 740 milli[illegible] sterlings d'intérêt avec le produit de nouveaux impôts, qui, s'ils ont lieu, seront payés en papiers de banque, ainsi l'intérêt ne seroit payé qu'en cette monnoye équivalente à rien.

DIALOGUE

ENTRE UN MILITAIRE ET UN NÉGOCIANT,

Sur le commerce des Colonies.

UN officier d'artillerie se promenant un jour sur le quai de Bordeaux, quelques bariques qu'on déchargeoit se défoncèrent, et répandirent des houes, des haches, des serpes et autres instrumens. A côté de ces ba-

riques, il y avoit des cilindres et des chaudières de fer. Un négociant donnoit des ordres pour faire embarquer ces férailles, l'officier l'aborde et lui demande pour quel pays sont destinés ces instrumens ?

Le Négociant : Monsieur, c'est pour Saint-Domingue ; ces cilindres servent aux moulins qui expriment le sucre des cannes ; c'est dans ces chaudières qu'on le fait cuire, et ces autres instrumens servent à la culture.

Le Militaire : Mais, monsieur, ces machines me semblent être de fer aigre, plein de pailles et d'une fonte mal épurée ; j'ai passé une partie de ma vie dans les fonderies, je m'y connois assez ; pour peu que la terre soit dure dans le pays où vont ces houes, elles doivent s'émousser du premier coup. Si la pression des

moulins à sucre est un peu forte, ces cilindres doivent se fendre aisément ; ces chaudières ne peuvent essuyer un coup de feu très-vif ; ces outils doivent être du plus mauvais usage, et tout cela doit occasionner beaucoup de pertes.

Le Nég. : Vous avez raison, monsieur, aussi les faisons-nous faire dans cette intention, parce que plus les Colonies, qui ne peuvent acheter ces marchandises que de nous, en consomment, plus nous leur en envoyons, plus nos bénéfices se multiplient, plus aussi nous faisons travailler d'ouvriers, nous chargeons de navires, nous formons de matelots, etc., etc. : je ne finirais pas, monsieur, si je vous faisois le détail de tous les avantages que la France retire de notre manière d'exercer notre commerce exclusif dans les Colonies.

Le Mil. : Mais, monsieur, probablement vous prenez en échange de ces objets du sucre, du café, du coton, de l'indigo?

Le Nég. Oui, monsieur.

Le Mil. : Si donc pour travailler cette terre, le cultivateur ne peut faire en trois coups avec cette mauvaise houe, ce qu'il feroit en un seul avec une meilleur ; que de temps il perd! si l'acquéreur de ces cilindres, de ces chaudières est obligé de les échanger, et d'en acheter fréquemment de nouveaux, la main-d'œuvre de ce peuple doit être fort chère, elle doit perdre beaucoup de son activité, la terre doit rendre moitié moins de productions; et pour les producteurs, la faculté de consommer doit diminuer nécessairement, en raison de l'augmentation des frais ou du renchérissement des choses consommables.

Le

Le Nég. : Tout cela est vrai, monsieur, mais il est de l'intérêt de l'Etat que les marchandises, avant d'être consommées, subissent beaucoup de frais de main d'œuvre et de transport, parce que ces frais occupent et nourrissent beaucoup de monde, et contribuent à soutenir la population et à augmenter les forces de l'Etat.

Le Mil. : S'il est avantageux à la Nation, monsieur, que les denrées, avant d'être consommées, fassent des frais comme deux, il sera plus avantageux qu'elles en fassent comme quatre, comme huit, etc., dès-lors il faut combler les canaux, interdire la navigation des rivières, détruire l'imprimerie et toutes les machines qui simplifient la main-d'œuvre, il faut même bannir les animaux du labourage, et n'y

employer que des hommes, afin d'ajouter un surcroit de frais aux frais indispensables qui précèdent la consommation ; mais alors aussi, monsieur, vous aurez moins de denrées, moins de fret, moins de navigation, moins d'échanges à faire, la France, en un mot, aura moins de commerce.

Le Nég. : Je conviens de tout cela, monsieur, et tout cela doit être, parce que la France n'est susceptible que d'une certaine somme de navigation et de commerce. Pourvu qu'environ cinq cents navires que nous pouvons armer soient chargés en allant et revenant, cela nous suffit à nous autres négocians, et la masse des productions coloniales ne doit point excéder ce besoin ; si elle l'excédoit, nos cinq cents navires ne suffiroient plus, il faudroit

admettre les étrangers au partage de ce commerce, leur concurrence nous deviendroit préjudiciable : pour obtenir la préférence, ils feroient payer moins cher leurs salaires et leurs marchandises, ce qui nous forceroit de baisser nos prix ; malgré les prohibitions, ils pourroient introduire dans ces Colonies des houes, des outils de tous genres, des jeux de moulins, des chaudières meilleures et moins chères que les nôtres, et que deviendroit le commerce de France ? Enfin, vous sentez, monsieur, que cette concurrence nous forceroit à payer mieux nos ouvriers, à donner plus de soin aux fabriques et manufactures, à gagner moins sur eux et sur les Colons, alors notre métier ne vaudroit plus rien.

Le Mil. : De tout ce que vous

venez de me dire, monsieur, il résulte que si vos principes sont conformes aux intérêts des négocians, ce que je ne pense pas, ils sont absolument contraires à ceux de la Nation française, qui est intéressée à préférer ceux qui la servent au meilleur marché dans son commerce et dans son industrie.

Le Nég. : Je ne sais pas quelle idée vous avez, monsieur, d'une Nation; pour moi je pense qu'une Nation est une association de familles unies par un intérêt commun et qui s'occupent sans cesse de leur prospérité commune. Si vous approuvez cette définition, monsieur, vous devez convenir aussi que cet intérêt commun, cet esprit de suite qui veille continuellement à ses intérêts réciproques, n'existe en France que dans la classe des agens du com-

merce et de l'industrie, par conséquent cette classe constitue essentiellement la Nation.

Le Mil. : Je conviens, monsieur, que la classe du négoce et de l'industrie est la plus active et la plus surveillante à ses intérêts ; mais si ceux auxquels appartient le territoire de la Nation et ceux qui lui font produire de quoi satisfaire les besoins de toutes les autres classes, ne sont ni éclairés, ni aussi attentifs à leurs intérêts que les négocians et les fabricans, ceux-là n'en sont pas moins, selon moi, la première, je dirai même la seule classe qui constitue la Nation, puisqu'elle peut à la rigueur exister et se passer des agens du commerce et de l'industrie, en faisant ses échanges et ses fabrications elle-même, tandis que les négocians et les fabricans ne peuvent exister sans

elle ; assurément elle est leur mère, et je vois à regret l'ingratitude de ses enfans.

Le Nég. : Vos propriétaires-fonciers, monsieur, et vos cultivateurs, ne se doutent point des vérités que vous venez de dire ; et si nous avions, nous autres, autant d'ignorance et d'apathie qu'eux, la Nation seroit un corps sans ame, sans mouvement ; nous sommes la vie de ce corps ; nous seuls faisons connoître à l'univers que la Nation française existe.

Le Mil. : Ah ! vous conviendrez, monsieur, que les Nations étrangères connoissent aussi bien les armées françaises.

Le Nég. : Hélas ! oui, monsieur, mais avec cette différence qu'elles portent le fer et le feu où nous ne portons que l'abondance ; et puis, à l'exception de

quelques officiers qui sont assurés d'obtenir leur avancement, de quel intérêt sont les guerres en général pour les armées et pour leurs Nations ? Et puis, n'est-ce pas le plus souvent pour satisfaire les caprices d'une sultane favorite, la cupidité, l'ambition d'un ministre, ou pour se débarrasser de quelques turbulens, pour éloigner, pour distraire quelques mécontens qu'on prend les armes ? tandis que nous, nous bravons le feu des climats et la fureur des mers, pour répandre les jouissances par-tout.

Le Mil. : Et quand nous vous faisons restituer vos navires, vos marchandises et la liberté, sommes-nous des hommes dangereux ? Et ces privilèges exclusifs qui vous instituent seuls acheteurs et seuls revendeurs, qui vous rendent maîtres de tous les

prix, et d'augmenter les dépenses, de diminuer les revenus et les consommations, je vous le demande, monsieur, de qui tenez-vous ces privilèges, ne les sollicitez-vous pas chez ces mêmes gens dont nous recevons l'ordre de combattre ?

Le Nég. : Hé bien, monsieur, cela signifie, en dernière analyse, que nous faisons chacun la guerre à notre manière ; mais encore une fois, nous portons la vie, et vous portez la mort vous pour un intérêt de vanité, nous pour un intérêt mercantile, et si le vôtre est plus noble, le nôtre est plus utile.

Le Mil. : Cette digression nous a éloignés de notre objet essentiel. Je voudrois que vous voulussiez bien m'expliquer, monsieur, comment une si grande Nation que celle de la France

peut être bornée dans son commerce et sa navigation ?

Le Nég. : Volontiers, monsieur, écoutez-moi : Un négociant, après quinze ou vingt années de travail et d'économies, laisse une fortune de deux ou trois millions à son fils et à sa fille. Le fils n'ayant plus besoin de travailler, veut vivre noblement, c'est-à-dire, sans rien faire; sa sœur aussi veut devenir une grande dame, et voilà les trois millions qui sortent du commerce au moment où ils lui seroient de la plus grande utilité pour son extension. C'est ainsi que les richesses gagnées par le commerce n'y restent presque jamais. Ce n'est pas tout : la plupart de nos négocians ne commencent leur négoce qu'avec de foibles moyens, et quelqu'intelligens et adroits qu'ils soient en

général, ils ne peuvent se pro
curer des fonds pour étendr
leurs spéculations, parce qu
l'argent est rare et cher, et qu'il
n'ont point encore de crédit.

Le Mil. : Et comment, mon
sieur, un commerce privilégié e
qui procure des bénéfices certain
et considérables, n'est-il poin
assuré du plus grand crédit?

Le Nég. : Voici pourquoi
c'est qu'il se fait à Paris un ne
goce encore plus avantageux pa
ceux qui agiotent sur les fond
publics, ces agioteurs, lors su
tout qu'ils sont d'intelligence ave
le Gouvernement, gagnent plu
en un an que nous en dix, et
Gouvernement favorise ce jeu
parce qu'il voit qu'il attire à Pa
tout le numéraire de la France
dont il est perpétuellement altér
et qu'il soutire ensuite par d
emprunts. Voilà, monsieur,
qui fait que l'argent est si rare

province, qu'on n'en trouve ni pour les spéculations mercantiles, ni pour les fabriques, et encore moins pour les travaux agricoles.

Le Mil. : Rien n'est plus clair, monsieur, mais je ne vois dans tout cela que les vices, l'ignorance et l'erreur du Gouvernement, et persuadé qu'on pourroit décupler, centupler peut-être la masse des productions de la France, et par suite les opérations de son commerce et de son industrie, je vois que le mal n'est point sans remède, qu'en détruisant les causes stérilisantes, on pourroit faire cesser la stérilité, et cela me suffit. Je vous remercie, monsieur, de la complaisance que vous avez eue de répondre à mes questions.

Le Nég. : Et moi, je vous remercie, monsieur, de m'avoir fait causer avec un homme instruit.

TABLE
DES CHAPITRES.

page

CHAPITRE premier. *Analyse de l'Histoire de l'Amérique et de ses Colonies.*

Chap. II. *Opinions de M. Turgot sur l'indépendance des Colonies.* 1

Chap. III. *Du Commerce maritime de la France.* 2

Chap. IV. *Du Commerce de l'Inde.* 3

Chap. V. *Etat actuel de nos Colonies à sucre, et ce qu'elles nous ont coûté.* 4

Chap. VI. *Nouvelles raisons de rendre nos Colonies indépendantes.* 5

Chap. VII. *Vices de l'Acte de navigation française.* 6

Chap. VIII. *Critique de l'Acte de navigation de l'Angleterre.* 6

Chap. IX. *Analyse de l'Ouvrage de* T. Paine, *sur l'état désespéré de la banque et des finances de l'Angleterre.* 11

Chap. X. *Dialogue entre un Militaire et un Négociant.* 12

E 795
G 483d